



# AGRO-FOURNITURES PRODUCTIONS VÉGÉTALES CATALOGUE 2025



[www.armosa.eu](http://www.armosa.eu)  
AGRO-INDUSTRY



**ARMOSA**  
keeping nature at its best

Armosa est un innovateur européen en matière de gestion des nuisibles.

Grâce à notre équipe d'experts, nous pouvons rapidement et efficacement développer, homologuer et produire de nouvelles solutions. Nous les distribuons dans le monde entier à des clients du commerce de détail, de l'agriculture, de l'élevage et de la gestion professionnelle des nuisibles.

**COMMERCE  
DE DÉTAIL**

**ELEVAGE**

**INDUSTRIE  
AGROALIMENTAIRE**

**GESTION PROFESSIONNELLE  
DES NUISIBLES**

Nos solutions intégrées assurent la protection des plantes, des animaux et des personnes contre les nuisibles.

Nos produits sont parfois conventionnels, souvent alternatifs, mais toujours efficaces. Nous prenons nos responsabilités pour nous-mêmes et pour les générations futures.



**Prévenir**



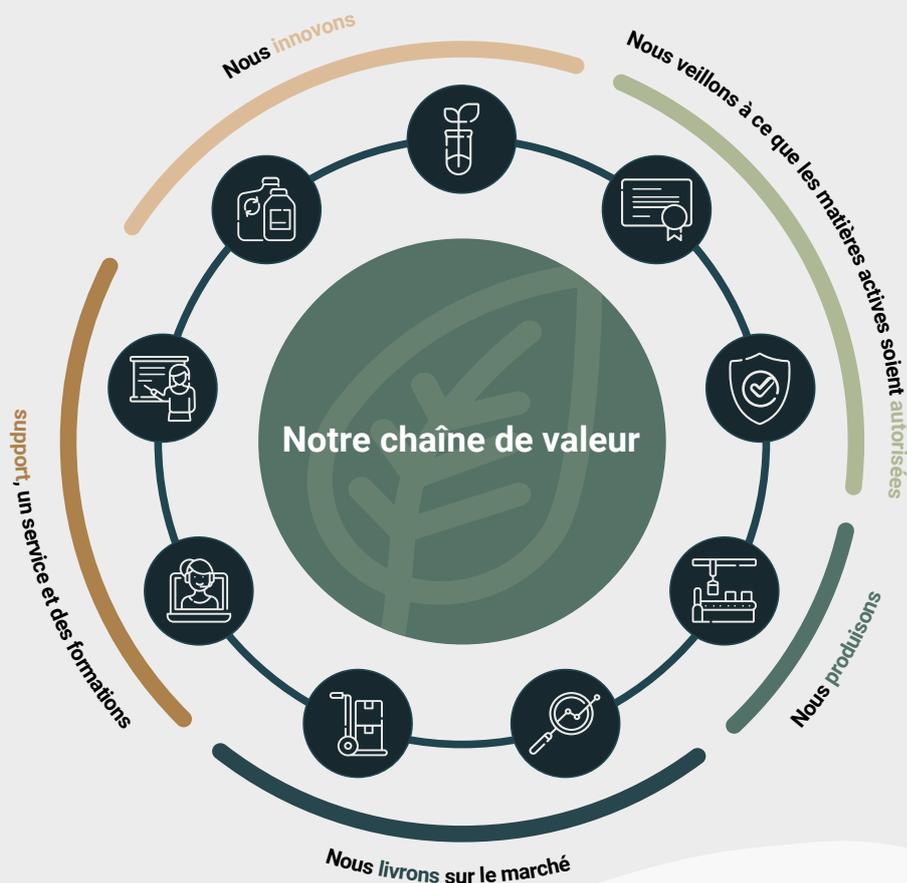
**Protéger**



**Intervenir**

# Armosa est actif dans l'ensemble de la chaîne de valeur

Notre chaîne de valeur complète est ce qui nous différencie de nos concurrents. Elle nous permet de répondre rapidement et efficacement aux besoins du marché.



## Armosa en chiffres



**215+**

collaborateurs



**5000+**

clients à travers le monde



**12**

sites en Europe



**75 M€**

de chiffre d'affaires consolidé



**3000+**

enregistrements de produits biocides ou phyto, dans plus de 50 pays, avec plus de 350 formulations



**2,5 M€**

d'investissement annuel en R&D ainsi qu'en homologations



**135+**

marques enregistrées



**1000+**

références en marques propres ou en labels privés



**ARMOSA**

keeping nature at its best



Partenaire réactif, expert reconnu dans les milieux professionnels depuis plus de 30 ans, nous privilégions l'efficacité de nos produits, déclinés et adaptés pour les agriculteurs, les gestionnaires d'espaces verts, les collectivités et les organismes stockeurs.

ARMOSA France développe pour les professionnels une large offre de solutions conventionnelles et alternatives de gestion des nuisibles, notamment en lutte biologique au travers de solutions de piégeage et de substances d'origine naturelle.

Nous avons pour objectif de proposer des gammes complètes, innovantes et de qualité pour répondre aux problématiques actuelles, et la volonté de soutenir et valoriser au mieux nos clients grâce à un accompagnement technique et commercial dédié.

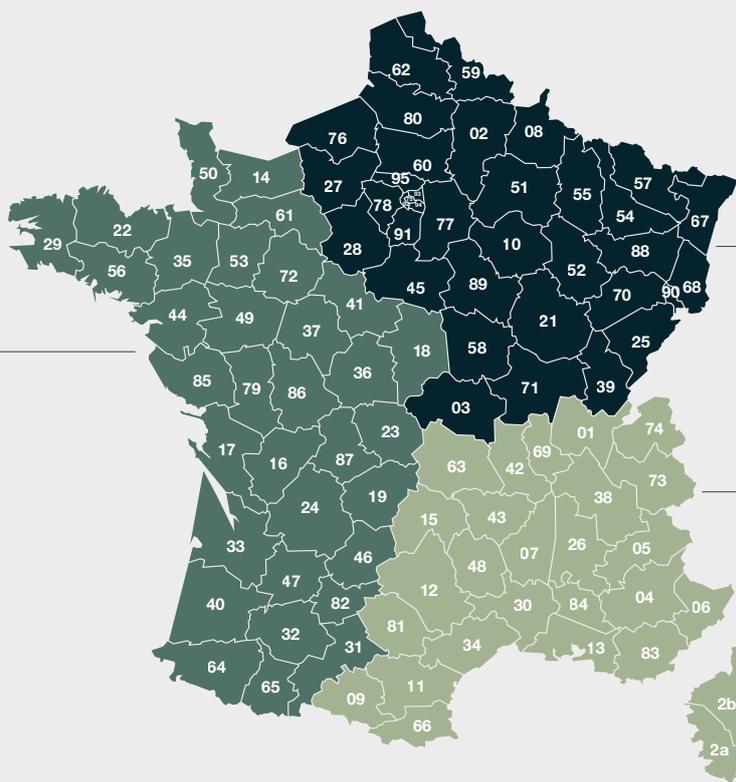
## Notre équipe commerciale - Agro-Industry

Directeur Commercial Agro-Industry

Jerry DUMORTIER

[jerry.dumortier@armosa.eu](mailto:jerry.dumortier@armosa.eu)

+33 (0)6 85 18 25 45



Secteur GRAND-OUEST

Mickaël CAMBON

[mickael.cambon@armosa.eu](mailto:mickael.cambon@armosa.eu)

+33 (0) 6 07 53 57 98

Secteur NORD-EST

+ 33 (0) 6 20 92 44 01

Secteur SUD-EST

Jean LEJET

[jean.lejet@armosa.eu](mailto:jean.lejet@armosa.eu)

+ 33 (0) 6 77 81 07 85

Responsable Technique Matériel

& Équipements

Philippe LE GUEN

[philippe.leguen@armosa.eu](mailto:philippe.leguen@armosa.eu)

+33 (0) 6 34 07 73 68



Utilisable en agriculture biologique conformément à la réglementation européenne en vigueur.

EGALIM

Concerné par l'article L522-18 du code de l'environnement ou l'article L253-5-1 du code rural et de la pêche maritime.



Produit de biocontrôle figurant sur la liste éditée par la DGAL.



Produit ouvrant droit à des certificats d'économie de produits phytosanitaires, défini par le décret n°2019-1157 du 7 novembre 2019.



Filière CRC® - Culture raisonnée contrôlée.  
Filière qui garantit l'utilisation de méthodes alternatives pour la conservation des grains.  
Utilisation d'insecticides de stockage prohibée.

Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez autant que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement. Dangereux. Respectez les précautions d'emploi. Utilisez les produits phytosanitaires avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

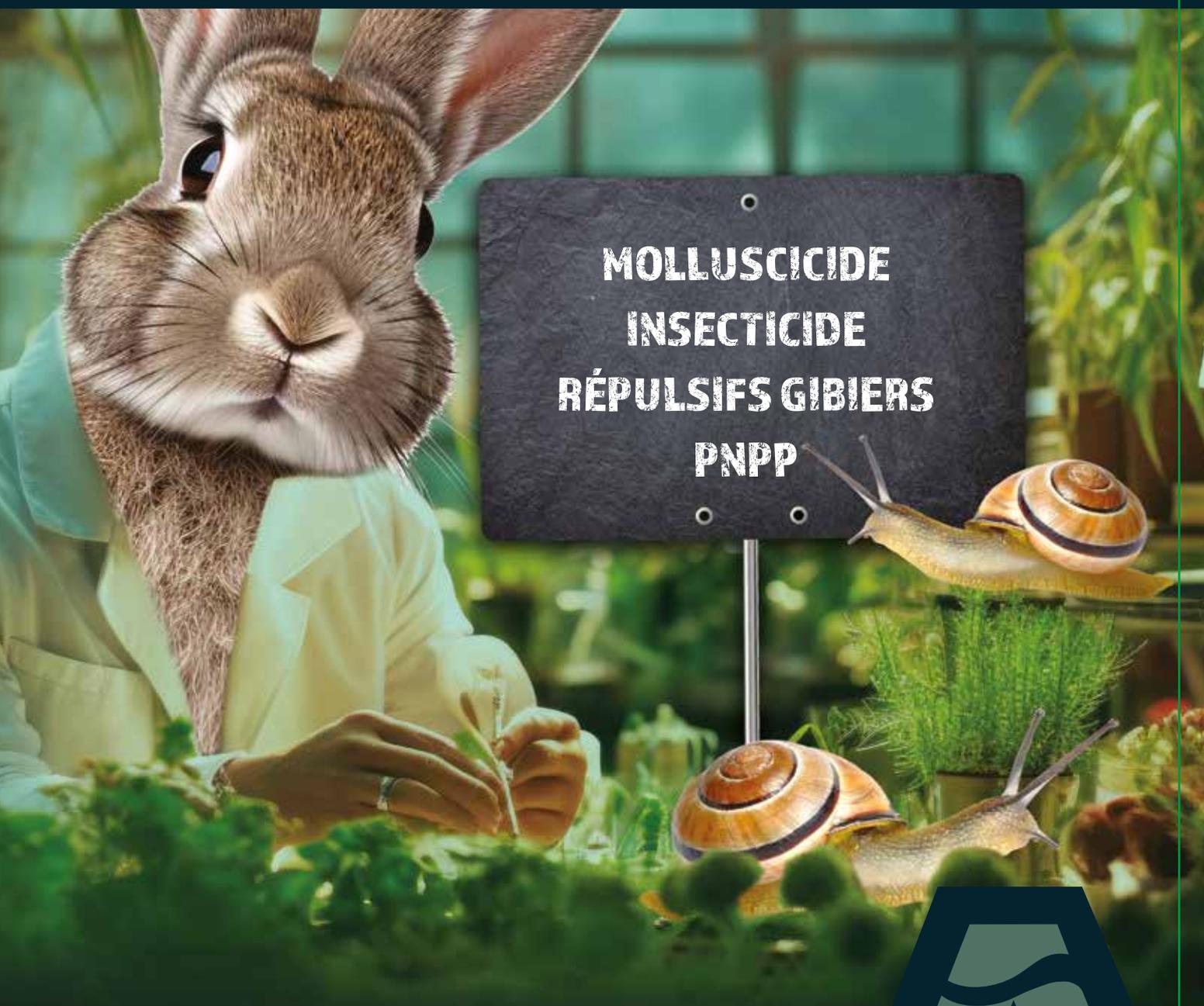
L'entreprise ARMOSA SAS est agréée sous le n° IF00065 : distributeur de produits phytosanitaires à des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez autant que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

IMPRESSION : AZ PRINT SA • Rue de l'informatique 6 • B-4460 Grâce Hollogne • Belgique

Ne pas jeter sur la voie publique



# PRODUITS DE BIOCONTRÔLE ET PNPP



[www.amosa.eu](http://www.amosa.eu)

AGRO-INDUSTRY



**ARMOSA**

keeping nature at its best

## ESTIUOIL®

Insecticide et acaricide de biocontrôle



- **COMPOSITION** : Huile de paraffine 790 g/L (79 % p/v) (CAS 8042-47-5)
- **AMM** : 2170462 (Défendeur Exclusivas Sarabia, S.A.) - Usage professionnel
- **DOSAGE** : Consulter la fiche technique pour des indications de dosage détaillées.
- **CLASSEMENT** : Phyto - Insecticide

Estiuoil® s'utilise contre les acariens phytoptes et cochenilles sur agrumes, cerisiers, pêchers, pommiers et pruniers. L'huile paraffinée est une huile blanche minérale dérivée du pétrole qui agit par contact. Les larves et les oeufs des ravageurs sont recouverts d'un film huileux entraînant leur asphyxie jusque sous l'écorce.

Voir en fin de catalogue pour plus de renseignements concernant l'AMM

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
PV-WAX-01001	Bidon de 25 L	Unitaire	40 / Palette	
PV-WAX-01002	Fût de 200 L	Unitaire	4 / Palette	
PV-WAX-01003	IBC de 1000 L	Unitaire	-	

## FERREX®

Molluscicide de biocontrôle



- **COMPOSITION** : Phosphate ferrique 25 g/kg (CAS 10045-86-0)
- **AMM** : 2180147 (Défendeur Frunol Delicia GMBH) - Usage professionnel
- **DOSAGE** : 600 g pour 1000 m<sup>2</sup> soit env. 60-66 lentilles/m<sup>2</sup>
- **CLASSEMENT** : Phyto - Molluscicide

Ferrex® est un produit anti-limaces innovant à base de phosphate ferrique. Cet appât en forme de lentille composé de blé, est obtenu grâce à un processus d'extrusion qui garantit une répartition homogène de la matière active pour une efficacité optimale. Le phosphate ferrique bloque le système digestif des limaces qui se retirent dans le sol, sans laisser de traces de mucus.

Voir en fin de catalogue pour plus de renseignements concernant l'AMM

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
MO-FER-01003	Sac de 25 kg	Unitaire	30 / Palette	



## TRICO®

Répulsif olfactif & gustatif contre les attaques de cervidés



- **COMPOSITION** : Graisse de mouton émulsionnée 64,6 g/kg
- **AMM** : 2120057 (Défendeur Kwizda Agro GMBH) - Usage professionnel
- **DOSAGE** : **Dose pure** : 4 à 8 ml / plant  
**En dilution** : 3 à 5 L/ha  
**En diffuseur** : Environ 5 cl / diffuseur
- **CLASSEMENT** : Phyto - Répulsif

Répulsif qui offre une protection longue durée contre les dégâts de cervidés en forêt et en culture. S'utilise sur vignes, arbres d'ornement, plants forestiers, maïs, tournesol, soja, colza. Utilisation en pulvérisation sur les parties végétales ou sur le pourtour des parcelles dilué dans l'eau. Trico® s'utilise également pur dans des diffuseurs pour une tenue dans le temps jusqu'à 4 mois.

Voir en fin de catalogue pour plus de renseignements concernant l'AMM

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RE-ORE-05027	Bidon de 10 L	Unitaire	63 / Palette	

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-OEQ-01011	Diffuseurs	50 / Carton	-	

## REP'CLAC® CERTASOL®

Répulsif olfactif polyvalent contre les dégâts de gibier



- **COMPOSITION** : Farine de sang 998 g/kg
- **AMM** : 2110195 sous le nom Certasol (Défendeur Flügel GMBH) - Usage professionnel
- **DOSAGE** : **Pulvérisation** : 7 à 20 kg/ha  
**Badigeonnage** : 1 kg / 10 L (2000 plants traités)  
**Trempage** : 1,5 kg / 10 L (2000 plants)  
**Saupoudrage** : 20 kg/ha
- **CLASSEMENT** : Phyto - Répulsif

Ce répulsif polyvalent peut être appliqué en toutes saisons. Son odeur repousse le gibier. Il protège les plantations ou les régénérations forestières contre les dégâts d'abrutissement des cervidés de lapins ou de lièvres. Le produit offre une durée de protection de 6 à 8 semaines pour des traitements réalisés au printemps ou en été et de 4 à 6 mois en hiver.

Voir en fin de catalogue pour plus de renseignements concernant l'AMM

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RE-ORE-05034	Sachet de 1 kg	10 / Carton	480 / Palette	



## PURIN D'ORTIE

Véritable purin d'ortie à diluer



- **COMPOSITION** : 100 % purin d'ortie (*Urtica dioica*)
- **AUTORISATION** : Purin d'ortie approuvé en tant que substance de base par le règlement d'exécution (UE) 2017/419 de la commission du 9 mars 2017.
- **DOSAGE** : Dilution 5 % en pulvérisation foliaire

Le purin d'ortie à des propriétés antifongiques et insectifuge.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
PV-PUR-04005	Bag in Box de 20 L	Unitaire	45 / Palette	3°308083°070147
PV-PUR-01006	Bag in Box de 250 L	Unitaire	-	3°308083°070185
PV-PUR-01010	IBC de 1000 L	Unitaire	-	3°308083°070864



## DÉCOCTION DE PRÊLE

Véritable décoction de prêle à diluer



- **COMPOSITION** : 100 % décoction de prêle (*Equisetum arvense*)
- **AUTORISATION** : Décoction de prêle approuvée en tant que substance de base par le règlement d'exécution (UE) 2014/462 de la commission du 5 mai 2014.
- **DOSAGE** : Dilution 10 % en pulvérisation foliaire

La décoction de prêle est utilisée pour protéger les plantes contre les pathogènes.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
PV-PUR-02004	Bag in Box de 20 L	Unitaire	45 / Palette	3°308083°070154
PV-PUR-02006	Bag in Box de 250 L	Unitaire	-	3°308083°070925
PV-PUR-02008	IBC de 1000 L	Unitaire	-	3°308083°070932



## DÉCOCTION D'AIL

Véritable décoction d'ail à diluer



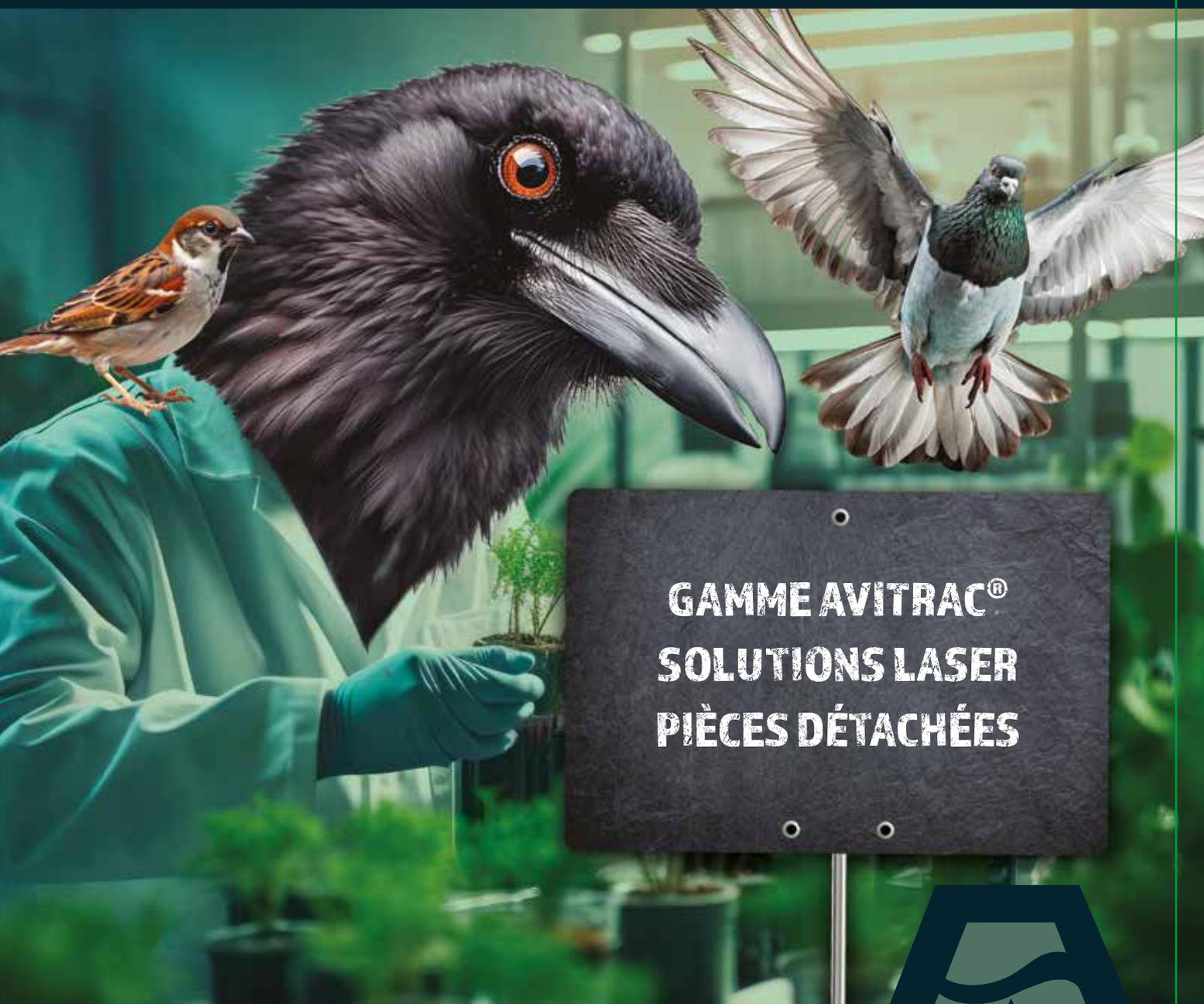
- **COMPOSITION** : 100 % décoction d'ail (*Allium sativum*)
- **AUTORISATION** : Substance naturelle à usage biostimulant Article D255-30-1 du décret n°2016-532.
- **DOSAGE** : Dilution 5 % en pulvérisation foliaire

La décoction d'ail stimule la croissance des plantes.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
PV-PUR-05002	Bag in Box de 20 L	Unitaire	45 / Palette	3°308083°070253
PV-PUR-05003	Bag in Box de 250 L	Unitaire	-	3°308083°070949
PV-PUR-06001	IBC de 1000 L	Unitaire	-	3°308073°070881



# PRODUITS EFFAROUCHEURS



**GAMME AVITRAC®**  
**SOLUTIONS LASER**  
**PIÈCES DÉTACHÉES**



[www.amosa.eu](http://www.amosa.eu)

AGRO-INDUSTRY

**ARMOSA**  
keeping nature at its best

## Gamme AviTrac®

Effaroucheur sonore rechargeable - Batterie plomb



Effaroucheur sonore AviTrac® dédié à la protection des activités humaines contre les nuisances causées par les oiseaux. Ce modèle, entièrement programmable avec plus de 50 signaux, protège durablement plus de 4 hectares (soit 200 x 200 mètres). Existe aussi en modèle pour 2 et 3 hectares. Chargeur de batterie inclus. Fabriqué en France. 3 semaines d'autonomie.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RE-ORE-12065	Avitrac AVT9M (2 hectares)	Unitaire	-	 0 764460 086768

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RE-ORE-12066	Avitrac AVT18M (3 hectares)	Unitaire	-	 0 764460 086829

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RE-ORE-12067	Avitrac AVT18S (4 hectares)	Unitaire	-	 0 764460 086836



## Gamme AviTrac® PLUS

Effaroucheur sonore rechargeable - Batterie lithium



Concept de répulsif aviaire acoustique innovant et breveté. Equipé d'une batterie rechargeable Lithium Fer Phosphate 12V. Alternative au canon à gaz. Efficace contre de nombreuses espèces (corneilles, corbeaux, choucas des tours, pigeons ramier, étourneaux et oiseaux marins).

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RE-ORE-12068	Avitrac AVT9 PLUS (2 hectares)	Unitaire	-	 0 764460 086843

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RE-ORE-12069	Avitrac AVT18M PLUS (3 hectares)	Unitaire	-	 0 764460 086850

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RE-ORE-12070	Avitrac AVT18S PLUS (4 hectares)	Unitaire	-	 0 764460 086867





## Accessoires Gamme AviTrac®

Compatible AviTrac® et AviTrac® PLUS

Gamme d'options pour les effaroucheurs sonores. Boîtier étanche permettant de brancher sur la prise Power, une alimentation secteur ou photovoltaïque ainsi qu'une option telle que le ManTrac®.

Le ManTrac® s'utilise en complément de l'AviTrac® pour un effet visuel au moment de la diffusion des sons.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-OEQ-02000	Boîtier double prise alimentation	Unitaire	-	 0 764460 086058
EQ-OEQ-02001	ManTrac® Rouge	Unitaire	-	 0 764460 086904
EQ-OEQ-02002	ManTrac® Jaune	Unitaire	-	 0 764460 086911
EQ-OEQ-02003	Panneau Solaire 10W	Unitaire	-	 0 764460 086928
EQ-OEQ-02004	Kit antivol complet	Unitaire	-	 0 764460 086713
EQ-OEQ-02005	Filet de camouflage	Unitaire	-	 0 764460 086720
EQ-OEQ-02006	Autocollant dissuasif traceur GPS	Unitaire	-	 0 764460 086973



## LighTrac® 40

Laser manuel et portable



La solution compacte contre les nuisances occasionnées par les oiseaux. Utilisation conseillée en intérieur ou en extérieur la nuit. Projeter le laser sur la zone à protéger par sessions de 10 à 15 min. Durée de vie indicative : 5000 heures. Contient un Laser portable, 1 pile CR123A, 1 tissu en microfibre, 1 boîte de rangement.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RE-ORE-12071	LighTrac® 40	Unitaire	-	 0 764460 086263



## LazerTrac® LZT40 - 18M

Laser effaroucheur autonome



Le LazerTrac® LZT40 combine effarouchement laser et sonore. Il projette un laser sur une zone programmée à l'intérieur des bâtiments sur une distance de 80 m. Sans effet d'acoutumance. Protection 24h/24. Le faisceau suit ensuite le parcours défini et se déplace à proximité des oiseaux (pigeons, moineaux et étourneaux). Le laser ne vise pas directement les oiseaux mais se déplace à côté d'eux.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RE-ORE-12072	LazerTrac® LZT40-18M	Unitaire	-	 0 764460 086966



## Pièces détachées effaroucheurs

Chargeur rapide 14V2



Chargeur secteur pour AviTrac® et LazerTrac®.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PID-02509	Chargeur rapide	Unitaire	-	 0 764460 086065



Alimentation secteur 13V8

Chargeur secteur pour AviTrac®.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PID-02510	Alimentation secteur 13V8	Unitaire	-	 0 764460 086072

Carte Micro SD 4 GB

Contient 7 répertoires et 150 sons. Inclus dans les AviTrac®.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PID-02511	Carte Micro SD 4 GB	Unitaire	-	 0 764460 086171

Batterie 12V 7.2 AH AviTrac® / Batterie Lithium Fer Phosphate AviTrac® PLUS

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PID-02512	Batterie 12V 7.2AH	Unitaire	-	 0 764460 086119

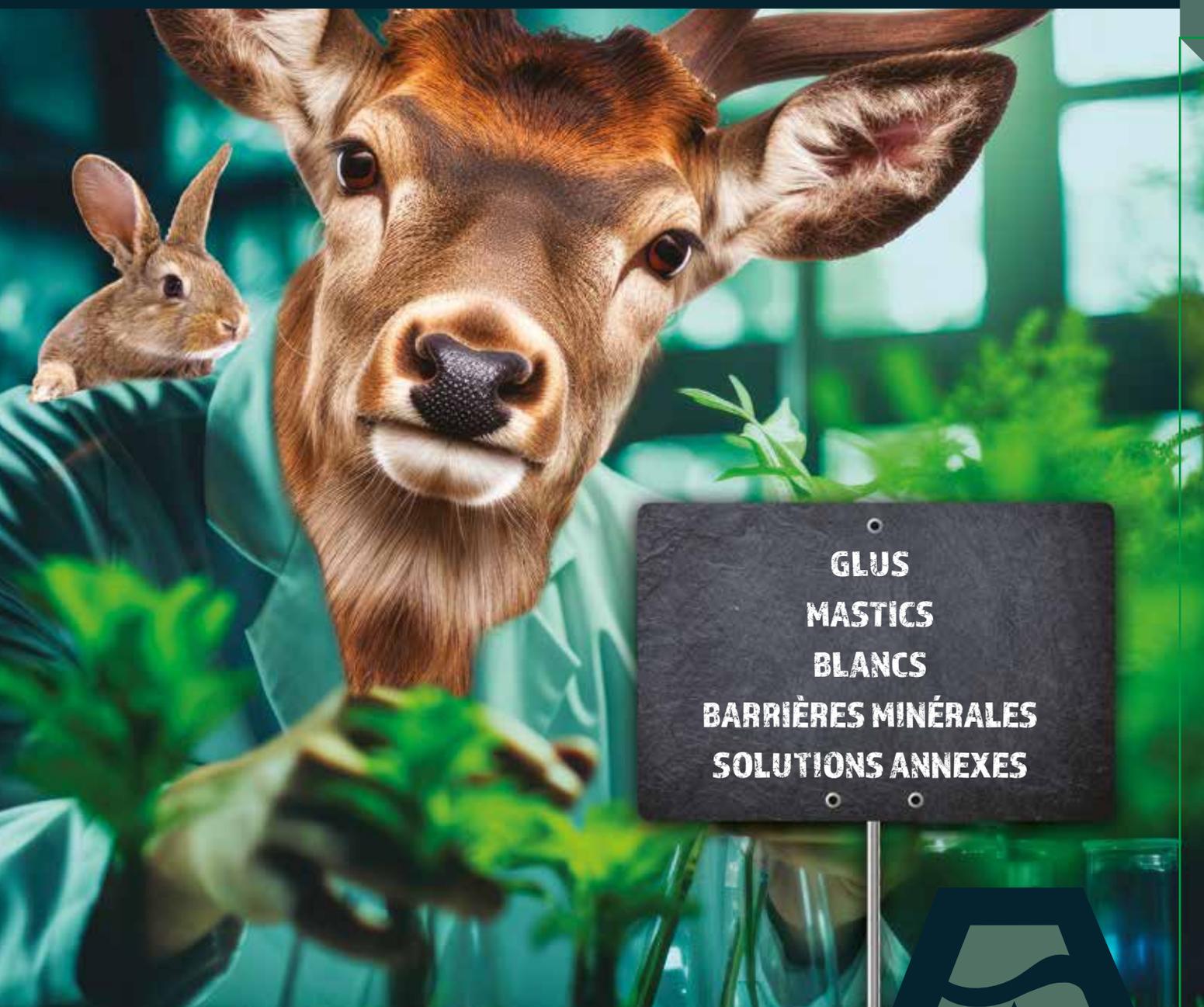
RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PID-02513	Batterie Lithium Fer Phosphate	Unitaire	-	 0 764460 086133



# PROTECTION ARBORICOLE



PROTECTION  
ARBORICOLE



GLUS  
MASTICS  
BLANCS  
BARRIÈRES MINÉRALES  
SOLUTIONS ANNEXES



[www.amosa.eu](http://www.amosa.eu)

AGRO-INDUSTRY



**ARMOSA**

keeping nature at its best

## RAMPASTOP® P

Glu pâteuse pour application manuelle



- **COMPOSITION** : Polybutène
- **DOSAGE** : 5 L protège 100 arbres (Ø tronc environ 15 cm)

Glu arboricole pâteuse marron pour la protection des arbres fruitiers. Crée une barrière physique pour empêcher la montée des ravageurs (ex. fourmis, forficules). Application à la main directement sur le tronc après avoir trempé les mains dans l'eau savonneuse.

**Durée d'efficacité** : 8 à 12 semaines.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
PV-GLU-01012	Seau de 5 L	4 / Carton	120 / Palette	3 308083 060049



## RAMPASTOP® M

Glu visqueuse pour application mécanique ou manuelle



- **COMPOSITION** : Polybutène
- **DOSAGE** : 5 L protègent 100 arbres (Ø tronc 15 cm environ)

Glu visqueuse facilitant l'application mécanique. Application rapide en utilisation au rouleau ou à la lance.

**Durée d'efficacité** : 3 à 5 semaines.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
PV-GLU-01016	Seau de 5 L	unitaire	96 / Palette	3 308083 060056

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
PV-GLU-01019	Seau de 20 L	Unitaire	24 / Palette	3 308083 060117



## RAMPASTOP® NATURA GLU

Glu arboricole utilisable en AB



- **COMPOSITION** : Résine et huile de pin - Cire d'abeille - Huile de ricin
- **DOSAGE** : 5 L protègent 200 à 250 arbres (Ø tronc environ 15 cm).

Glu compacte utilisable en agriculture biologique, résistante dans le temps. Application à la spatule ou au pinceau rigide directement sur le tronc.

**Durée d'efficacité** : jusqu'à 5 semaines.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
PV-GLU-02008	Seau de 5 L	Unitaire	75 / Palette	3 308081 010022



## PHYTOPAST® G

Mastic souple polyvalent à greffer et à cicatriser



■ **COMPOSITION** : Résine - Huiles végétales

Barrière physique préventive qui protège les plaies des agressions extérieures. Application à la spatule ou au pinceau immédiatement après la taille ou le curetage des chancres. Ne craquelle pas. Sa composition riche en huiles végétales favorise la formation du bourrelet cicatriciel.

**Durée d'efficacité** : jusqu'à 12 mois.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
PV-CIC-01005	Flacon de 250 g	12 / Carton	-	3 308083 050064
PV-CIC-01011	Pot de 1 kg	12 / Carton	528 / Palette	3 308083 050101
PV-CIC-01014	Seau de 5 kg	Unitaire	108 / Palette	3 308083 050118



## PHYTOPAST® G NATURA

Mastic souple à greffer à froid



■ **COMPOSITION** : Colophane (CAS 8050-09-7) - Huile de ricin - Cire d'abeille - Ocre Rouge

Application après l'opération de greffage sur surfaces saines.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
PV-CIC-01027	Seau de 5 kg	Unitaire	96 / Palette	3 308081 010077



## PHYTOPAST® C NATURA

Mastic souple à cicatriser à froid



■ **COMPOSITION** : Résine - Huile de pin - Cire d'abeille - Goudron de pin

Application immédiatement après la taille pour protéger les plaies et faciliter la cicatrisation.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
PV-CIC-01036	Seau de 5 kg	Unitaire	96 / Palette	3 308081 010107



## MARBELLA®

Mastic à greffer à chaud



■ **COMPOSITION** : Colophane - Huiles végétales - Carbonate de calcium - Cire d'abeille

Marbella® est un mastic 100 % naturel à usage professionnel en arboriculture et en pépinières. Il s'utilise pur, après réchauffage. Il offre des caractéristiques constantes et convient à toutes les greffes d'arbres fruitiers, d'ornement et de rosiers.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
PV-CIC-01019	Plaque de 2 kg	12 / Carton	192 / Palette	3 308081 010046



## BADIPAST®

Badigeon pour protection des troncs et des charpentières



- **COMPOSITION** : Carbonate de calcium - Base vinylique
- **DOSAGE** : **Pinceau** : 15 L dans 15 L d'eau pour environ 100 arbres (Ø 15 cm – tronc 1 m de hauteur).  
**Pulvérisation** : 4 L dans 12 L d'eau pour environ 100 arbres (Ø 15 cm – tronc 1 m de hauteur).

Le Badipast® permet de protéger vos arbres des échaudures et coups de soleil. Sa formulation spéciale contient une base vinylique qui lui confère une meilleure résistance à la pluie.

**Durée d'efficacité** : 3 à 4 mois, voire jusqu'à 8 mois si une 2<sup>ème</sup> couche est appliquée après séchage de la première.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
PV-BAD-01007	Seau de 10 L	Unitaire	33 / Palette	 3 308080 307055

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
PV-BAD-01010	Seau de 15 L	Unitaire	22 / Palette	 3 308080 307048



## BADIPAST® NATURA

Badigeon concentré à la chaux pour la protection des troncs



- **COMPOSITION** : Hydroxyde de calcium
- **AUTORISATION** : L'hydroxyde de calcium est approuvé en tant que substance de base par le règlement d'exécution (UE) 2015/762 de la commission du 12 mai 2015.
- **DOSAGE** : **Pinceau** : 15 L dans 15 L d'eau pour environ 100 arbres (Ø 15 cm – tronc 1 m de hauteur).  
**Pulvérisation** : 4 L dans 12 L d'eau pour environ 100 arbres (Ø 15 cm – tronc 1 m de hauteur).

Le Badipast® Natura permet de protéger les troncs des arbres fruitiers ou d'ornement contre les maladies (ex. chancre, pourriture de l'œil) et contre les coups de soleil.

**Durée d'efficacité** : jusqu'à 4 mois.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
PV-BAD-02010	Seau de 3 L	6 / Carton	-	 3 308080 307130

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
PV-BAD-02012	Seau de 10 L	Unitaire	24 / Palette	 3 308080 307093

## ARBOTALC

Barrière minérale agissant comme un film protecteur



- **COMPOSITION** : Talc > 95 %
- **DOSAGE** : 50 kg/ha (volume de bouillie conseillé: 600 L/ha)

Barrière minérale réduisant les échaudures sur fruits. 1 à 2 traitements par saison pour les cerises, 4 à 6 pour les olives, 2 à 3 pour les pommiers (suivant pluviométrie).

**Durée d'efficacité** : 3 à 4 semaines sauf si précipitations supérieures à 10 mm.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
PV-PVD-02004	Sac de 10 kg	Unitaire	-	

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
PV-PVD-02007	Sac de 25 kg	Unitaire	40 / Palette	



## DIUMYSOS®

Poudre hydrosoluble contre les maladies fongiques



- **COMPOSITION** : Hydrogénocarbonate de sodium E500
- **AUTORISATION** : L'hydrogénocarbonate de sodium est approuvé en tant que substance de base par le règlement d'exécution (UE) 2015/2069 de la commission du 17 novembre 2015.
- **DOSAGE** : Consulter la fiche technique pour des indications de dosage détaillées.

Diumyos® est une solution naturelle, de prévention, qui agit par contact à la surface du végétal. Utilisé en vigne, arboriculture et maraîchage, son pouvoir asséchant élimine les champignons responsables de l'oïdium. Diumyos® est compatible avec d'autres produits de protection de culture. Lorsqu'il est associé au soufre, son pouvoir synergique permet de réduire les doses de fongicides utilisées.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
PV-PVD-04006	Sac de 25 kg	Unitaire	40 / Palette	

## SAVONAT®

Savon noir concentré



- **COMPOSITION** : Savon potassique (huile d'olive) 15 % m/m (CAS 68154-77-8)
- **DOSAGE** : Dilution entre 3 et 5 % et jusqu'à 10 % selon support

Le savon noir peut être utilisé pour le nettoyage de tous supports et convient parfaitement au nettoyage des structures agricoles.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
PV-PVD-01009	Bidon de 5 L	4 / Carton	96 / Palette	 3 <sup>308083</sup> 070055
RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
PV-PVD-01013	Bidon de 20 L	Unitaire	24 / Palette	 3 <sup>308083</sup> 070758
RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
PV-PVD-01015	Fût de 200 L	Unitaire	2 / Palette	 3 <sup>308083</sup> 070857



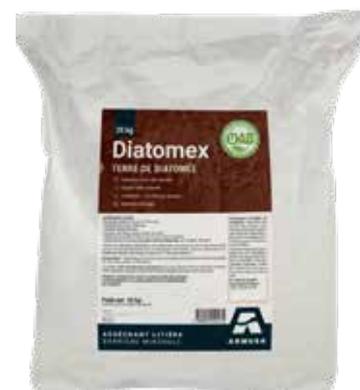
## DIATOMEX



- **COMPOSITION** : Terre de Diatomée (dioxyde de silicium amorphe) (CAS 61790-53-2)
- **DOSAGE** : 100 g/m<sup>2</sup> (4-6 poignées)

Diatomex est composée à 100 % de terre de diatomée d'origine naturelle issue de carrière de fossiles d'algues marines microscopiques.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
IN-DIA-00011	Sac de 20 kg	Unitaire	30 / Palette	 3 <sup>308085</sup> 050130



# SOLUTIONS DE PIÉGEAGE



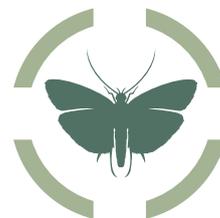
PIÈGES POLYVALENTS  
SOLUTIONS MOUCHES DES FRUITS  
PIÈGES CHROMATIQUES  
DESTRUCTEURS D'INSECTES



[www.amosa.eu](http://www.amosa.eu)

AGRO-INDUSTRY

**ARMOSA**  
keeping nature at its best



Les pièges à phéromones permettent de réaliser le piégeage des papillons indésirables dans le cadre de la lutte biologique. Ils permettent de détecter les ravageurs, suivre les populations ou réduire la pression grâce à la capture des papillons mâles. La confusion sexuelle est l'une des principales techniques pour lutter contre les papillons au niveau professionnel.



#### LE PIÈGE FUNNEL

Le piège Funnel est adapté pour faire du piégeage massif grâce à l'utilisation d'une phéromone sexuelle qui attire les mâles, ce qui empêche la reproduction et donc la présence de larves au verger.

#### LE PIÈGE DELTA

Le piège Delta est davantage adapté pour effectuer des opérations de monitoring.

#### QUAND UTILISER LES PIÈGES À PHÉROMONES :

- **Carpocapse** (pommiers, poiriers, pruniers) : de mi-mai à fin août
- **Mouche de la cerise** : de début mai jusqu'à la récolte
- **Mouche de l'olive** : de fin avril à début août
- **Mineuse des agrumes** : d'avril à septembre
- **Tordeuse orientale du pêcher** : de mars à octobre



## DELMUR® TRAP DACUS

Piège de biocontrôle prêt à l'emploi pour *Bactrocera oleae*



- **COMPOSITION** : Deltaméthrine 15 mg/piège
- **AMM** : 2240047 (Détenant Exclusivas Sarabia SA ) - Usage professionnel
- **DOSAGE** : Consulter la fiche technique pour des indications de dosage détaillées
- **CLASSEMENT** : Phyto - Insecticide

Delmur® Trap Dacus est un piège à mouches prêt à l'emploi et sans entretien. Il s'agit d'un système de piégeage qui attire les adultes (mâles et femelles) dans le piège, où ils sont éliminés par contact avec la substance active deltaméthrine (Deltaméthrine 0,015 g/piège).

Voir en fin de catalogue pour plus de renseignements concernant l'AMM

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PIE-03208	Carton de 20 pièges	Unitaire	480 / Palette	 3 308089 200951



## PIÈGE FUNNEL

Système de piégeage pour papillons indésirables



Pièges à phéromone polyvalents. Les pièges Funnel sont adaptés pour le piégeage de différents lépidoptères. S'utilise avec une phéromone fournie séparément en fonction du ravageur ciblé. Disponible en 2 modèles.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PIE-10011	Funnel petit modèle	35 / Carton	-	 3 308083 041871
RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PIE-10009	Funnel grand modèle	25 / Carton	-	 3 308083 041888



## KILLA TRAP® JAUNE

Embout pour bouteille



Le Killa Trap® Jaune permet de transformer n'importe quelle bouteille en piège contre les mouches piqueuses des fruits. Associé au phosphate diammonique, la méthode permet de piéger massivement les insectes nuisibles au verger. La couleur jaune permet de maximiser l'attraction.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PIE-03086	Killa Trap® Jaune	100 / Carton	3000 / Palette	 3 308087 000355



## PHOSPHATE DIAMMONIQUE

Poudre pour le piégeage des mouches piqueuses des fruits



- **COMPOSITION** : Phosphate diammonique
- **AUTORISATION** : Le phosphate diammonique est approuvé en tant que substance de base par le règlement d'exécution (UE) 2016/548 de la commission du 8 avril 2016
- **DOSAGE** : 40 g pour 1 L d'eau

Poudre de phosphate diammonique pour détection de la mouche de l'olive (*Bactrocera oleae*), de la cerise (*Rhagoletis cerasi*) et de la mouche méditerranéenne des fruits (*Ceratitis capitata*). S'utilise en association avec le Killa Trap® Jaune.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
PV-APP-01010	Seau de 5 kg	Unitaire	108 / Palette	 3 308083 051023

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
PV-APP-01007	Sac de 25 kg	Unitaire	48 / Palette	 3 308080 001076

## KILLA TRAP® ROUGE

Embout pour bouteille



Le Killa Trap® Rouge permet de transformer n'importe quelle bouteille en piège contre la *Drosophila suzukii* et *Rhagoletis cerasi*. Associé à l'attractif « Mouches des fruits rouges » la méthode permet de piéger massivement les insectes nuisibles au verger. La couleur rouge permet de maximiser l'attraction.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PIE-03090	Killa Trap® Rouge	100 / Carton	3000 / Palette	3 308087 000362



## MOUCHES DES FRUITS ROUGES

Liquide prêt à l'emploi pour piégeage de *Drosophila suzukii*



■ **DOSAGE** : 300 ml par piège

Liquide très attractif pour *Drosophila suzukii* (moucheron asiatique ou drosophile japonaise), s'utilise en association avec le Killa Trap® Rouge.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
AT-FLY-01001	Bidon de 5 L	Unitaire	-	3 308086 100032

## ROLLER TRAP

Rouleau englué jaune / bleu



Rouleau chromatique jaune de 15 cm x 100 m pour le piégeage des aleurodes ou des pucerons ailés. Résistant aux UV. Existe également en bleu pour le piégeage des thrips.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
PV-CHR-01014	Roller Trap Jaune	8 / Carton	-	3 308083 044025

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
PV-CHR-01015	Roller Trap Bleu	8 / Carton	-	3 308083 044032

## PIÈGES COLLANTS JAUNES & BLEUS

Feuilles engluées double face



Plaques engluées jaunes ou bleues pour le piégeage des insectes volants (aleurodes, pucerons ailés, thrips). 1 plaque protège entre 100 et 200 m<sup>2</sup>.

Dimensions : 19 x 32 cm.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
PV-CHR-01006	20 Feuilles jaunes	10 / Carton	-	3 308083 044124

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
PV-CHR-01011	20 Feuilles bleues	10 / Carton	-	3 308083 044131

## GLU POUR PIÈGE CHROMATIQUE



■ **COMPOSITION** : Polybutène - Isobutène - Agent diluant

Permet l'engluement ou le ré-engluement des plaques ou pièges chromatiques. Appliquer la glu à 20-30 cm du support. Un aérosol de 500 ml permet l'engluement d'environ 4,5 m<sup>2</sup>.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
PV-GLU-01057	Aérosol de 500 ml	12 / Carton	1080 / Palette	3 308083 060162

## DERBY® 240 IP 54

Destructeur d'insectes volants



Doté de tubes anti éclats, le Derby® 240 IP 54 protège de 100 à 200 m<sup>2</sup> en fonction de la luminosité de la zone à protéger.



JUSQU'À  
EPUISEMENT  
DES STOCKS

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	
EQ-DES-01172	Désinsectiseur	Unitaire	 3 308084 021148



## TITAN 300

Destructeur d'insectes volants



Désinsectiseur UV, le Titan 300 protège 180 m<sup>2</sup> suspendu ou 90 m<sup>2</sup> en fixation murale. Disponible en acier électrozingué blanc ou en acier inoxydable.

**Dimensions : H x L x P : 33 x 49,5 x 13,5 cm.**

Fonctionne avec deux tubes gainés Quantum BL de de 15 W.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	
EQ-DES-01140	Désinsectiseur blanc	Unitaire	 3 308080 001373

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	
EQ-DES-01141	Désinsectiseur inox	Unitaire	 3 308080 001380

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	
EQ-DES-01150	4 Tubes UV 15 W	25 / Carton	 3 308080 001397





La protection biologique intégrée vise à préserver la qualité des productions végétales et la santé humaine tout en préservant la biodiversité grâce à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.



### PBI

#### LUTTE BIOLOGIQUE :

C'est l'utilisation d'organismes vivants ou de leurs produits pour empêcher ou réduire les pertes causées par des organismes nuisibles aux productions végétales

#### PROTECTION INTÉGRÉE :

Application rationnelle d'une combinaison de mesures biologiques, chimiques, physiques, et culturales

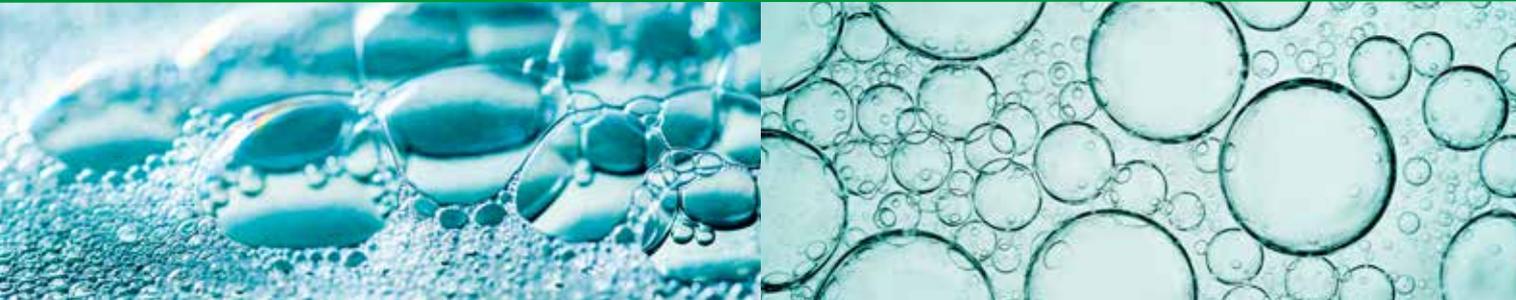
### OBJECTIFS

- Réduire les intrants chimiques
- Contenir les populations d'insectes préjudiciables en dessous du seuil de nuisibilité
- Prévenir l'apparition de résistance
- Favoriser la biodiversité
- Préserver la santé humaine

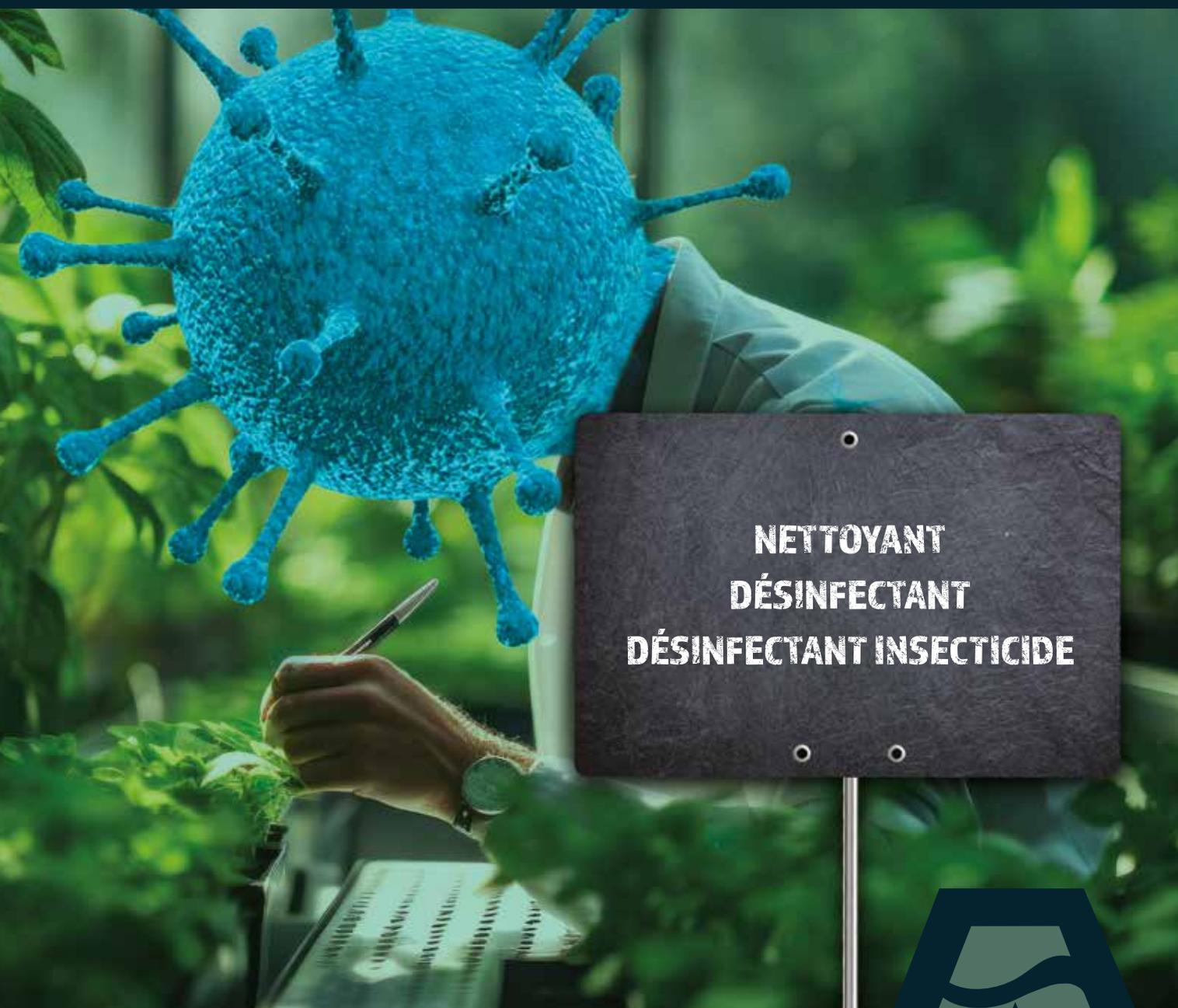
### MOYENS

- Prophylaxie
- Détection des insectes nuisibles
- Piégeage massif
- Utilisation des auxiliaires
- Utilisation de plantes relais
- Sélection variétale
- Optimisation de l'irrigation
- Raisonner la fertilisation azotée





# HYGIÈNE SOUS ABRIS



HYGIÈNE  
SOUS ABRIS

**NETTOYANT  
DÉSINFECTANT  
DÉSINFECTANT INSECTICIDE**



[www.amosa.eu](http://www.amosa.eu)

AGRO-INDUSTRY

**ARMOSA**  
keeping nature at its best

## ERACLEAN FOAM

Nettoyant alcalin moussant concentré



- **COMPOSITION** : Hydroxyde alcalin, agents complexants, tensioactifs
- **DOSAGE** : 0,3 L / m<sup>2</sup>

Eraclean Foam permet le nettoyage général des surfaces dans le secteur agricole. Toutes les surfaces sont soigneusement nettoyées des protéines, des graisses et d'autres contaminations organiques par la combinaison spéciale d'ingrédients actifs.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
HY-DET-01001	Bidon de 22 kg	Unitaire	36 / Palette	 8 717 154 827040
RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
HY-DET-01006	Fût de 230 kg	Unitaire	2 / Palette	 8 717 154 827583



## ERAZER OPP

Fumigène désinfectant



- **COMPOSITION** : Biphényl-2-ol (CAS 90-43-7) 30% m/m
- **DOSAGE** : 1 kg pour 1000 à 2000 m<sup>3</sup>
- **CLASSEMENT** : Biocide - TP02 03 04 10

Erazer OPP est un désinfectant fumigène à mèche qui peut être utilisé pour le traitement des locaux, surfaces, et équipements. Effet fongicide et virucide important.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
HY-DEI-05001	Boîte de 20 g	6 / Carton	-	 3 308089 200104
RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
HY-DEI-05005	Boîte de 1 kg	4 / Carton	-	 3 308089 200128



## ERAZER DES

Désinfectant bactéricide, virucide et fongicide concentré



- **COMPOSITION** : Chlorure de didécyltriméthylammonium (CAS 7173-51-5) 91,8 g/L, Glutaraldéhyde (CAS 111-30-8) 102 g/L
- **DOSAGE** : **Pulvérisation/canon à mousse/trempage** : dilution de 0,5 % à 1 % (15 à 30 minutes de contact)  
**Nébulisation** : 700 ml d'eau / 70 ml pour 1000 m<sup>3</sup>  
**Thermo nébulisation** : 1 L d'eau / 100 ml pour 1000 m<sup>3</sup>
- **CLASSEMENT** : Biocide - TP02 03 04 – Certibiocide obligatoire

Erazer Des est un désinfectant à effet synergique. Le CDDA est un ammonium quaternaire avec un grand pouvoir tensio-actif qui permet au glutaraldéhyde (le désinfectant virucide le plus efficace) de pénétrer dans tous les micro-organismes, même ceux couverts de saleté ou de dépôts organiques.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
HY-GLT-24011	Bidon de 1 L	12 / Carton	480 / Palette	
HY-GLT-24012	Bidon de 5 L	4 / Carton	128 / Palette	
HY-GLT-24014	Bidon de 20 L	Unitaire	-	
HY-GLT-24015	Fût de 200 L	Unitaire	-	



EGALIM

## ERAZER DES+

Désinfectant insecticide 2 en 1



- **COMPOSITION** : Chlorure de didécyltriméthylammonium (CAS 7173-51-5) 10% m/m, Cyperméthrine (CAS 52315-07-8) 10% m/m, Géraniol (CAS 106-24-1) 0,1% m/m, Glutaraldéhyde (CAS 111-30-8) 15% m/m
- **DOSAGE** : 0,3 L / m<sup>2</sup> ou 70 ml dans 700 ml pour 1000 m<sup>3</sup>
- **CLASSEMENT** : Biocide - TP02 03 04 18 - Certibiocide obligatoire

Erazer DES + est utilisé pour la désinfection et la désinsectisation de tout type de locaux vides. L'utilisation de DDAC et de glutaraldéhyde, un puissant virucide, permet une désinfection sur un large spectre de microorganismes. Enfin, la cyperméthrine et le géraniol sont des insecticides qui renforcent la formule éliminant tout type d'insectes et d'acariens.

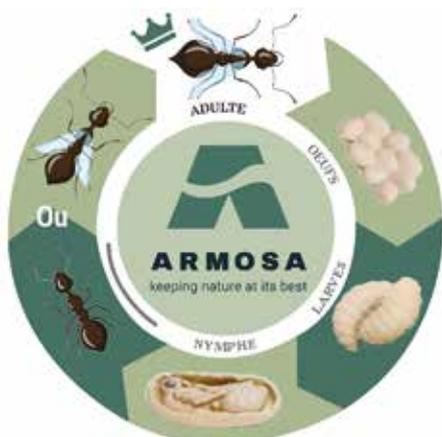
RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
HY-GLT-25001	Bidon de 1 L	12 / Carton	480 / Palette	
HY-GLT-25002	Bidon de 5 L	4 / Carton	160 / Palette	
HY-GLT-25003	Bidon de 10 L	Unitaire	60 / Palette	





Les fourmis sont des insectes sociaux qui s'organisent en colonies et vivent dans des fourmilières. On distingue les colonies monogynes (1 seule reine) des colonies polygynes (plusieurs reines), plus difficiles à éliminer.

### CYCLE DE DÉVELOPPEMENT



#### ■ Pourquoi lutter contre les fourmis?

- Dommages structurels
- Dommages inesthétiques
- Pillage des denrées alimentaires
- Vecteurs de moisissures susceptibles d'entraîner des intoxications alimentaires

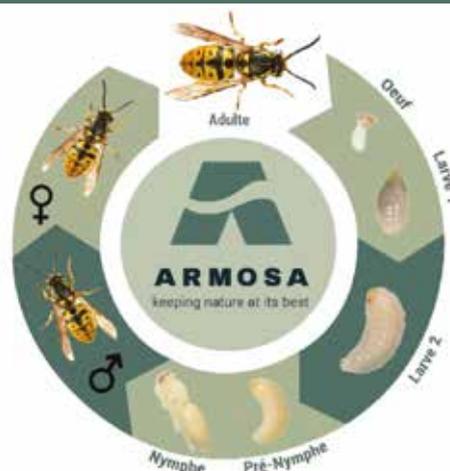
#### ■ Comment lutter contre les fourmis ?

- Inspection du périmètre pour déterminer l'espèce de fourmi et l'emplacement des fourmilières
- Applications ciblées d'appâts (type gel) dans les zones hautement actives
- Traitements localisés (liquides ou poudres) à action rapide et qui créent une protection durable



Les guêpes mesurent en moyenne 15 mm et sont en général deux fois plus petites que les frelons. Ce sont des insectes sociaux qui se regroupent dans des nids qui comptent jusqu'à 3000 individus.

### CYCLE DE DÉVELOPPEMENT



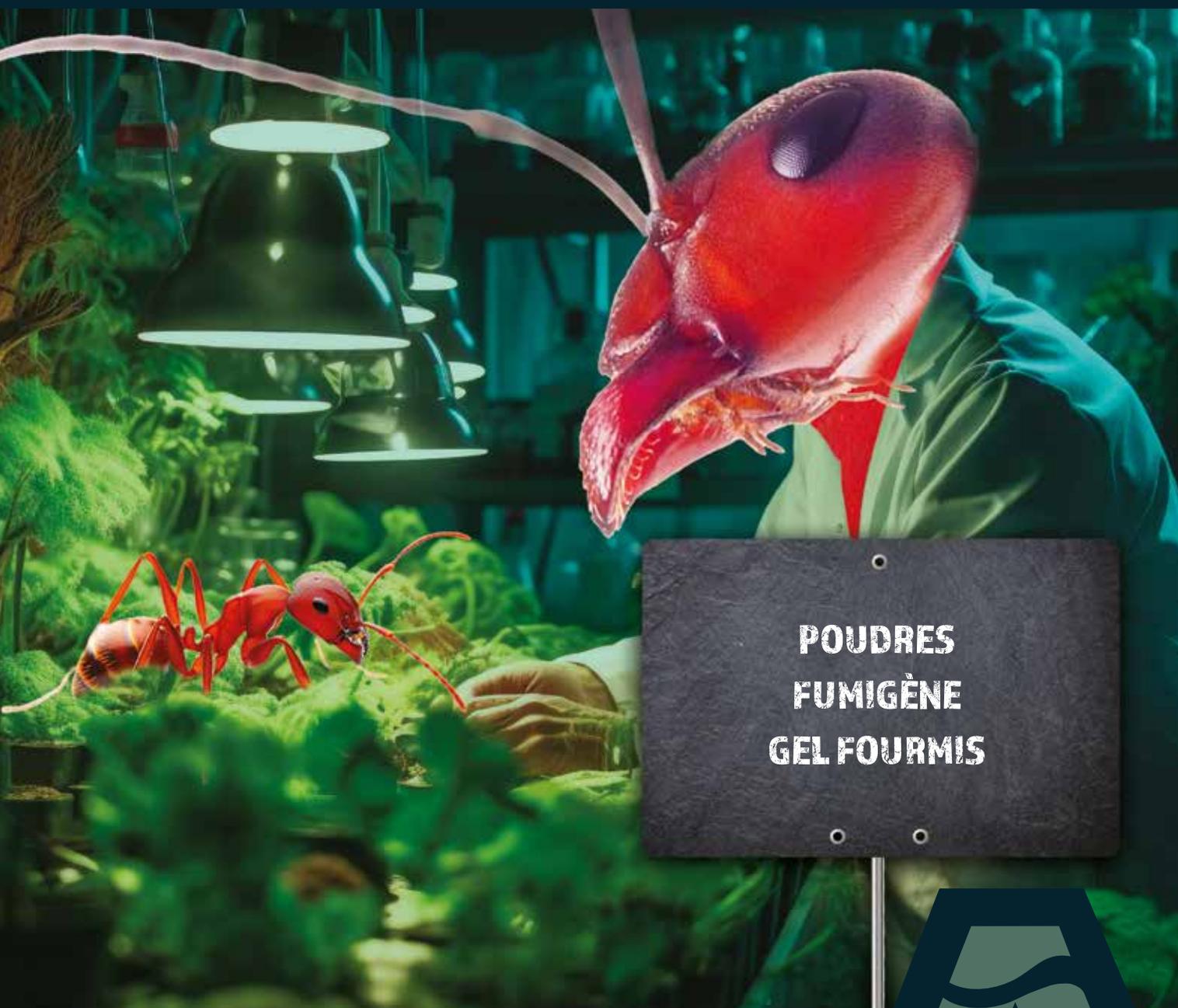
#### ■ Pourquoi lutter contre les guêpes et frelons ?

- Risque de piqûres pour les hommes et animaux
- Allergies mortelles
- Dommage sur les denrées alimentaires
- Réguler les populations de frelons asiatiques au profit des abeilles

#### ■ Comment lutter contre les guêpes et frelons ?

- Inspection du périmètre pour déterminer le type d'hyménoptères et l'emplacement des nids
- Mise en place de pièges en préventif
- Traitements liquides ou poudrage en fonction des situations et de la configuration du nid

# SOLUTIONS INSECTICIDES



**POUDRES  
FUMIGÈNE  
GEL FOURMIS**



[www.amosa.eu](http://www.amosa.eu)  
AGRO-INDUSTRY

**ARMOSA**  
keeping nature at its best

EGALIM

## FOURMICLAC®

Poudre insecticide contre les insectes rampants



- **COMPOSITION** : Cyperméthrine 5 g/kg (CAS 52315-07-8) - Géraniol 1 g/kg (CAS 106-24-1)
- **DOSAGE** : Saupoudrage : 10 g/m<sup>2</sup> contre fourmis 20 g/m<sup>2</sup> autres rampants  
En dilution : 100 g dans 1 L d'eau pour 10 m<sup>2</sup>
- **CLASSEMENT** : Biocide - TP18

Poudre anti-fourmis, puces, blattes. Utilisable en préventif ou curatif en saupoudrage ou en pulvérisation sur les lieux de passage des insectes. Utilisation intérieure et aux abords des locaux. Durée d'efficacité 1 à 2 mois.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
IN-CYP-60015	Seau de 5 kg	Unitaire	60 / Palette	3 308083 040409
RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
IN-CYP-60027	Seau de 15 kg	Unitaire	32 / Palette	3 308083 040157



EGALIM

## HYMENOPYX®

Poudre volants rampants au pyrèthre végétal



- **COMPOSITION** : *Chrysanthemum cinerariaefolium* ext. 8 g/kg (CAS 89997-63-7)
- **DOSAGE** : 40 g/m<sup>2</sup>
- **CLASSEMENT** : Biocide - TP18

Le pyrèthre végétal agit immédiatement et efficacement sur les fourmis et autres insectes. Le produit forme un dépôt agissant comme une barrière empêchant les insectes de se développer. Formulation innovante sans PBO.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
IN-PYR-97213	Seau de 5 kg	Unitaire	44 / Palette	3 308087 000294

EGALIM

## DOBOL® FUMIGATEUR HYDRO-REACTIF

Fumigateur contre les volants rampants



- **COMPOSITION** : Cyphénothrine (CAS 39515-40-7) 72 g/kg
- **DOSAGE** : **20 g** : Tous volants 1 fumigateur pour 100 m<sup>2</sup> ou 260 m<sup>3</sup>  
Tous rampants 1 fumigateur pour 50 m<sup>2</sup> ou 130 m<sup>3</sup>  
**100 g** : Tous volants 1 fumigateur pour 500 m<sup>2</sup> ou 1300 m<sup>3</sup>  
Tous rampants 1 fumigateur pour 250 m<sup>2</sup> ou 650 m<sup>3</sup>
- **CLASSEMENT** : Biocide - TP18 - Certibiocide obligatoire

Dobol® Fumigateur est un fumigateur hydro-réactif pour le traitement de volume. Sa formulation non mouillante permet une action de débusquage des insectes. Efficace sur les insectes volants (moustiques, mouches, guêpes) et les insectes rampants (cafards, fourmis, puces, araignées). Utilisable dans les serres hors-sol pendant les vides sanitaires. Respecter un délai de remise en culture de 3 jours.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
IN-OIN-17003	Fumigène de 20 g	30 / Carton	1080 / Palette	 3 308085 031207
RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
IN-OIN-17002	Fumigène de 100 g	6 / Carton	-	 3 308085 031191



EGALIM

## ADVION® FOURMIS

Gel appât fourmis



- **COMPOSITION** : Indoxacarbe (CAS 173584-44-6 pour l'énantiomère S et CAS 185608-75-7 pour l'énantiomère R) 0,11 %
- **AMM** : FR-2014-0127 (Déporteur Syngenta Crop Protection AG)
- **DOSAGE** : 1 goutte (0,1 g) / m<sup>2</sup>
- **CLASSEMENT** : Biocide - TP18 - Certibiocide obligatoire

Advion® Gel Appât Fourmis contient une nouvelle matière active, l'indoxacarbe, qui après ingestion, est bio-activée par le métabolisme de la fourmi et convertie en un puissant insecticide. Advion® Gel Appât Fourmis combine la performance éprouvée de l'indoxacarbe à une formulation en gel innovante et extrêmement attractive, pour une lutte anti-fourmis puissante et à large spectre.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
IN-OIN-19001	Bliester de 4 cartouches de 30 g	5 Blisters / Carton	900 / Palette	 3 550910 078271



**LES SUPPORTS DISPONIBLES**

Le choix du support relève de l'expertise du professionnel 3D. Il sera en fonction des conditions de traitement (humidité, compétition alimentaire, sécurité vis à vis des aliments, etc.)

**CÉRÉALES**



Support présenté sous plusieurs formes (avoine, blé entier/concassé, pellets..) et adapté pour toutes les espèces de rongeurs. Il est préconisé pour les milieux intérieurs secs et hors présence de denrées alimentaires (risque de dispersion). Certains appâts sont conditionnés en sachets avec impression des mentions de sécurité afin de garantir un niveau élevé d'information pour l'utilisateur.

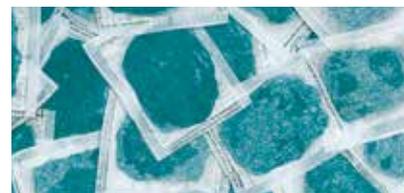
**BLOCS**



Appât formulé avec des ingrédients alimentaires, des céréales et de la paraffine. Le bloc rodenticide est caractérisé par une forme adaptée pour les rongeurs et par un trou en son milieu afin de faciliter sa fixation dans les postes d'appâtages, les réseaux d'égouts, galeries, etc...

Appât disponible en version coulée (enrobage de paraffine pour les milieux humides) et en version extrudée (appétence supérieure en situation de concurrence alimentaire).

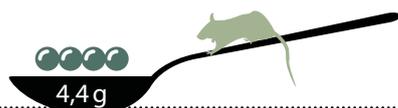
**PÂTES**



Pâte molle prête à l'emploi, sous sachet toilé microporeux de 10 à 15g, riche en substances aromatisantes et ingrédients alimentaires. Appât polyvalent de référence en milieux de forte compétition alimentaire (lieux secs ou humides). La pâte rodenticide est un appât stable, efficace et rapide à mettre en oeuvre (sachet pré-dosé).

**QUANTITÉ D'APPÂT NÉCESSAIRE POUR ATTEINDRE LA DOSE LÉTALE DU RONGEUR (DL50\*)**

Flocoumafen 25 ppm



Brodifacoum 25 ppm



Diféthialone 25 ppm



Bromadiolone 25 ppm



Difénacoum 25 ppm



Données établies pour un rat de 350 g (dont la consommation journalière est évaluée à 35 g). Source : ECHA  
\* DL50 : dose de substance active causant la mort de 50% d'une population d'organismes étudiés.



# SOLUTIONS ANTI-RONGEURS



**RODONTICIDES  
POSTES D'APPÂTAGE  
NASSES & PIÈGES CONNECTÉS**

SOLUTIONS  
ANTI-RONGEURS



[www.amosa.eu](http://www.amosa.eu)  
AGRO - INDUSTRY



**ARMOSA**  
keeping nature at its best

EGALIM

## RATRON® GW

L'appât sélectif contre les campagnols



- **COMPOSITION** : Phosphure de zinc 25 g/kg
- **AMM** : 2170698 (Défendeur Frunol Delicia GMBH) - Usage professionnel
- **DOSAGE** : Maximum 2 kg/ha - 5 grains par terrier de campagnol
- **CLASSEMENT** : Phyto - Rodenticide

Appât sur base de céréales pour la lutte ciblée contre le campagnol. Le seul produit sous AMM phyto pour une utilisation en plein champ et également directement dans les terriers.

Résistant à la pluie.

Application à la canne ou à la charrue sous-soleuse.

Activé dans l'estomac du rongeur pour une sécurité accrue de l'opérateur.

Pas de bioaccumulation dans la chaîne alimentaire.

Voir en fin de catalogue pour plus de renseignements concernant l'AMM

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-ORD-05004	Seau de 5 kg	4 / Carton	84 / Palette	 4 013441 350333
RD-ORD-05005	Sac de 25 kg	Unitaire	40 / Palette	 4 013441 350340
EQ-OEQ-01073	Canne d'application	Unitaire	-	 4 013441 001051



# Ratron® GW

- Appât prêt à l'emploi à l'efficacité rapide pour la lutte ciblée contre les campagnols en agriculture
- Application facilitée et ciblée grâce à la canne de distribution Ratron®
- Possibilité de réaliser l'application à la charrue sous-soleuse



Découvrez notre  
vidéo sur la mise en  
place du RATRON®  
dans le Cantal

EGALIM

## CEREOX®

Appât au Difénacoum 50 ppm composé d'avoine décortiquée



- **COMPOSITION** : Difénacoum (CAS 56073-07-5) 0,005%
- **AMM** : FR-2013-0013 (Détenanteur Armosa Tech)
- **DOSAGE** : **Rats bruns/noirs** : usage intérieur, autour des bâtiments, zones ouvertes, décharge et déchetteries : 90-100 g espacés de 5 à 10 m.  
**Souris** : usage intérieur et autour des bâtiments: 20-30 g espacés de 2 à 5 m.
- **CLASSEMENT** : Biocide - TP14

Excellent souricide. Grande appétence de l'appât.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-DIF-40006	Seau de 5 kg	Unitaire	60 / Palette	 3 <sup>308084</sup> 071303

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-DIF-40008	Seau de 10 kg	Unitaire	40 / Palette	 3 <sup>308084</sup> 071211



EGALIM

## RAVIOX®

Pâte huilée au Difénacoum - 50 ppm



- **COMPOSITION** : Difénacoum (CAS 56073-07-5) 0,005%
- **AMM** : FR-2013-0012 (Détenanteur Armosa Tech)
- **DOSAGE** : **Rats bruns/noirs** : usage intérieur, autour des bâtiments, zones ouvertes, décharge et déchetteries : 90-100 g espacés de 5 m.  
**Souris** : usage intérieur et autour des bâtiments: 20-30 g espacés de 2 m.
- **CLASSEMENT** : Biocide - TP14

Polyvalent : très bon raticide et excellent souricide. Puissant anti-coagulant à effets différés. Relativement stable en milieu humide, jusqu'à 2 mois.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-DIF-20049	Seau de 5 kg	Unitaire	84 / Palette	 3 <sup>308084</sup> 071310

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-DIF-20058	Seau de 10 kg	Unitaire	50 / Palette	 3 <sup>308084</sup> 071228



EGALIM

## PROBLOC

Blocs extrudés perforés au Difénacoum - 50 ppm



- **COMPOSITION** : Difénacoum (CAS 56073-07-5) 0,005%
- **AMM** : FR-2013-0014 (Détenanteur Armosa Tech)
- **DOSAGE** : **Rats bruns/noirs** : usage intérieur, autour des bâtiments, zones ouvertes, décharge et déchetteries 100 g espacés de 5 m.  
**Rats bruns, usage égouts** : 200 g espacés de 30 - 50 m.  
**Souris** : usage intérieur et autour des bâtiments: 25 g espacés de 3 m.
- **CLASSEMENT** : Biocide - TP14

Excellent souricide et raticide. Très bonne acceptation par les rongeurs et conserve une appétence prolongée. Très stable en milieu humide, jusqu'à 3 mois.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-DIF-35029	Seau de 5 kg	Unitaire	60 / Palette	 3 <sup>308082</sup> 001203

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-DIF-35022	Seau de 10 kg	Unitaire	48 / Palette	 3 <sup>308084</sup> 071495



EGALIM

## RACO 25

Appât au Difénacoum 25 ppm composé de blé concassé



- **COMPOSITION** : Difénacoum (CAS 56073-07-5) 0,0025%
- **AMM** : FR-2013-0056 (Détenanteur Armosa Tech)
- **DOSAGE** : **Rats** : 100 g tous les 5 à 10 m.  
**Souris** : 25 g tous les 2 à 5 m.
- **CLASSEMENT** : Biocide - TP14

Sachets de 25 g à placer dans des boîtes d'appâtage sécurisées sur les lieux de passage des rongeurs.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-DIF-63002	Seau de 5 kg	Unitaire	84 / Palette	 3 308082 001289



EGALIM

## NORA PASTA 25

Pâte appât au Difénacoum - 25 ppm



- **COMPOSITION** : Difénacoum (CAS 56073-07-5) 0,0025%
- **AMM** : FR-2013-0057 (Détenanteur Armosa Tech)
- **DOSAGE** : **Rats** : 100 g tous les 5 à 10 m.  
**Souris** : 30 g tous les 2 à 5 m.
- **CLASSEMENT** : Biocide - TP14

Sachets de 10 g à placer dans des boîtes d'appâtage sécurisées sur les lieux de passage des rongeurs.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-DIF-21013	Seau de 5 kg	Unitaire	84 / Palette	 3 308082 001340



EGALIM

## STELLIOX® 25

Blocs extrudés au Difénacoum - 25 ppm



- **COMPOSITION** : Difénacoum (CAS 56073-07-5) 0,0025%
- **AMM** : FR-2013-0058 (Détenanteur Armosa Tech)
- **DOSAGE** : **Rats** : 80 à 120 g tous les 5 à 10 m.  
**Souris** : 40 g tous les 2 à 5 m.
- **CLASSEMENT** : Biocide - TP14

Très appétant en situation de concurrence alimentaire grâce aux arômes et à sa composition. Excellente acceptation par les rongeurs.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-DIF-90009	Seau de 5 kg	Unitaire	84 / Palette	 3 308082 001371



EGALIM

## CONTROL

Appât à la Bromadiolone 50 ppm à base de blé et de maïs



- **COMPOSITION** : Bromadiolone (CAS 28772-56-7) 0,005%
- **AMM** : FR-2014-0175 (Défenseur Armosa Tech)
- **DOSAGE** : **Rats bruns/noirs** : usage intérieur, autour des bâtiments, zones ouvertes, décharge et déchetteries : 50-100 g espacés de 5 m.  
**Souris** : usage intérieur et extérieur autour des bâtiments: 20-30 g espacés de 2 m.  
**Mulots** : usage extérieur autour des bâtiments: 20 à 30 g espacés de 2 m.
- **CLASSEMENT** : Biocide - TP14

Puissant anti-coagulant à effets différés. Efficace contre rats et souris. Relativement stable en milieux humides, jusqu'à 2 mois.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-BRM-44010	Seau de 5 kg	Unitaire	60 / Palette	

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-BRM-44012	Seau de 10 kg	Unitaire	40 / Palette	



EGALIM

## CONTROL

Appât à la Bromadiolone 50 ppm composé de blé aromatisé



- **COMPOSITION** : Bromadiolone (CAS 28772-56-7) 0,005%
- **AMM** : FR-2014-0175 (Défenseur Armosa Tech)
- **DOSAGE** : **Rats bruns/noirs** : usage intérieur, autour des bâtiments, zones ouvertes, décharges et déchetteries : 50-100 g espacés de 5 m.
- **CLASSEMENT** : Biocide - TP14

Puissant anti-coagulant à effets différés. Relativement stable en milieux humides, jusqu'à 2 mois.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-BRM-41011	Sac de 10 kg	Unitaire	50 / Palette	



EGALIM

## CONTROL PASTA

Pâte huilée à la Bromadiolone - 50 ppm



- **COMPOSITION** : Bromadiolone (CAS 28772-56-7) 0,005%
- **AMM** : FR-2014-0123 (Détenant Armosa Tech)
- **DOSAGE** : **Rats** : 50-100 g espacés de 5 m.  
**Souris** : 20-30 g espacés de 2 m.
- **CLASSEMENT** : Biocide - TP14

Pâte prête à l'emploi contre les rats à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés sur les lieux de passage des rongeurs. Puissant anti-coagulant à effets différés. Efficace également contre les souris. Relativement stable en milieu humide, jusqu'à 2 mois.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-BRM-20031	Seau de 5 kg	Unitaire	84 / Palette	 3 308084 071372

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-BRM-20032	Seau de 10 kg	Unitaire	40 / Palette	 3 308084 071235



EGALIM

## CONTROL BLOC

Blocs nus de 20 g à la Bromadiolone - 50 ppm



- **COMPOSITION** : Bromadiolone (CAS 28772-56-7) 0,005%
- **AMM** : FR-2014-0121 (Détenant Armosa Tech)
- **DOSAGE** : **Rats** : 60-100 g espacés de 5 m  
**Rats bruns dans les égouts** : 200-300 g espacés de 30-50 m.  
**Souris** : 20-30 g espacés de 2 m.
- **CLASSEMENT** : Biocide - TP14

Blocs nus contre les rats, efficace également contre les souris. Relativement stable en milieu humide, jusqu'à 2 mois.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-BRM-35020	Seau de 5 kg	Unitaire	84 / Palette	 3 308082 001234

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-BRM-35021	Seau de 10 kg	Unitaire	40 / Palette	 3 308084 071327

EGALIM

## VIRYL®

Spécial rats noirs - 50 ppm



- **COMPOSITION** : Brodifacoum (CAS 56073-10-0) 0,005%
- **AMM** : FR-2016-0038 (Défendeur Armosa Tech)
- **DOSAGE** : **Rats bruns/noirs** : usage intérieur, autour des bâtiments, zones ouvertes, décharge et déchetteries : 50-100 g espacés de 5 à 10 m.  
**Souris** : usage intérieur et autour des bâtiments: 20-30 g espacés de 2 à 5 m.
- **CLASSEMENT** : Biocide - TP14

L'appétence de cet appât est assurée par la sélection et la qualité de 3 céréales spécifiquement adaptées au régime alimentaire du rat noir et par l'adjonction d'arômes alimentaires qui garantissent une très bonne consommation.

Existe aussi en version « Avoine décortiquée » (RD-BRD-40022).

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-BRD-43004	Seau de 5 kg	Unitaire	60 / Palette	 3 308084 071365
RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-BRD-43010	Seau de 10 kg	Unitaire	40 / Palette	 3 308084 071938
RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-BRD-40022	Seau de 10 kg	Unitaire	40 / Palette	 3 308084 071945



EGALIM

## VERTOX BLOC

Blocs nus de 20 g au Brodifacoum - 50 ppm



- **COMPOSITION** : Brodifacoum (CAS 56073-10-0) 0,005%
- **AMM** : FR-2015-0022 (Défendeur PelGar International Ltd)
- **DOSAGE** : **Rats bruns/noirs** : usage intérieur, autour des bâtiments, zones ouvertes, décharges et déchetteries : 20-60 g espacés de 5 m.  
**Souris** : 20 g espacés de 5 à 10 m.
- **CLASSEMENT** : Biocide - TP14

Blocs coulés hydrofuges à base de Brodifacoum 50 ppm pour la lutte contre les rats et souris en milieux secs ou faiblement humides

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-BRD-30004	Seau de 5 kg	Unitaire	100 / Palette	 3 308082 001265
RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-BRD-30005	Seau de 10 kg	Unitaire	50 / Palette	 3 308082 001272

**NOUVEAUTÉ**



EGALIM

## PROPASTA

Pâte huilée au Brodifacoum - 40 ppm



- **COMPOSITION** : Brodifacoum (CAS 56073-10-0) 0,004%
- **AMM** : FR-2014-0152 (Défendeur Armosa Tech)
- **DOSAGE** : **Rats bruns/noirs** : usage intérieur, autour des bâtiments, zones ouvertes, décharge et déchetteries : 60 g espacés de 5 à 10 m.  
**Souris** : usage intérieur et autour des bâtiments: 10 g espacés de 2 à 5 m.
- **CLASSEMENT** : Biocide - TP14

Rodenticide à effet choc : excellent souricide et raticide. A privilégier sur colonies de rongeurs difficiles à éliminer, suite à l'apparition de souches résistantes. Très appétant en concurrence alimentaire : attractivité spécifique grâce aux arômes et à sa composition.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-BRD-20040	Seau de 5 kg	Unitaire	84 / Palette	

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-BRD-20036	Seau de 10 kg	Unitaire	40 / Palette	



EGALIM

## EXORAT® FLU'OPERATS PAT

Pâte fluorescente haute qualité à base de brodifacoum - 29 ppm



- **COMPOSITION** : Brodifacoum (CAS 56073-10-0) 0,0029%
- **AMM** : FR-2017-0106 (Défendeur Zapi S.P.A)
- **DOSAGE** : **Rats** : 90 g espacés de 5 à 10 m.  
**Souris** : 45 g espacés de 2 à 5 m.
- **CLASSEMENT** : Biocide - TP14

Technologie fluorescente facilitant la détection des lieux de passage des rongeurs à l'aide d'une lampe UV. Substance active très puissante qui condamne les rongeurs dès la première ingestion. Pâte huilée enrichie en céréales pour une appétence optimale.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-BRD-24001	Seau de 5 kg	Unitaire	96 / Palette	



EGALIM

## EXORAT® ELECTRA®

Pâte haute qualité à base de brodifacoum - 29 ppm



- **COMPOSITION** : Brodifacoum (CAS 56073-10-0) 0,0029%
- **AMM** : FR-2020-0011 (Défendeur Zapi S.P.A)
- **DOSAGE** : **Rats** : 90 g espacés de 5 à 10 m.  
**Souris** : 45 g espacés de 2 à 5 m.
- **CLASSEMENT** : Biocide - TP14

Pâte huilée enrichie en céréales pour une appétence optimale. Prête à l'emploi et sans risque de dispersion. Substance active très puissante qui condamne les rongeurs dès la première ingestion.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-BRD-24002	Seau de 5 kg	Unitaire	96 / Palette	



EGALIM

## EXORAT® GRANOMIX

Spécial rats noirs : mélange de grains inédits – 25 ppm



- **COMPOSITION** : Brodifacoum (CAS 56073-10-0) 0,0025%
- **AMM** : FR-2015-0002 (Détenant Armosa Tech)
- **DOSAGE** : Rats : 50 à 100 g espacés de 5 à 10 m.
- **CLASSEMENT** : Biocide - TP14

Mélange inédit de malt, tournesol et blé pour une appétence extrême. Substance active très puissante qui condamne les rongeurs dès la première ingestion. Utilisable en zones ouvertes extérieures uniquement pour la lutte contre les rats.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-BRD-69011	Seau de 5 kg	Unitaire	75 / Palette	 3 275970 036404

EGALIM

## EXORAT® SELETECH

Blé sélectionné pour une résistance accrue à la germination  
 25 ppm



- **COMPOSITION** : Brodifacoum (CAS 56073-10-0) 0,0025%
- **AMM** : FR-2015-0002 (Détenant Armosa Tech)
- **DOSAGE** : Rats : 100 g espacés de 5 à 10 m.  
 Souris : 25 à 30 g espacés de 2 à 5 m.
- **CLASSEMENT** : Biocide - TP14

Substance active très puissante qui condamne les rongeurs dès la première ingestion. Utilisable en zones ouvertes extérieures uniquement pour la lutte contre les rats.

**JUSQU'À  
 EPUISEMENT  
 DES STOCKS**



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-BRD-68010	Seau de 5 kg	Unitaire	75 / Palette	 3 275970 036411

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-BRD-68014	Sac de 10 kg	Unitaire	50 / Palette	 3 275970 036428

EGALIM

## ROBUST 25

Pâte au Brodifacoum - 25 ppm



- **COMPOSITION** : Brodifacoum (CAS 56073-10-0) 0,0025%
- **AMM** : FR-2014-0143 (Détenant Armosa Tech)
- **DOSAGE** : Rats bruns/noirs : usage intérieur, autour des bâtiments, zones ouvertes, décharge et déchetteries : 90-100 g espacés de 5 à 10 m.  
 Souris : usage intérieur et autour des bâtiments: 20-30 g espacés de 2 à 5 m.
- **CLASSEMENT** : Biocide - TP14

Sachets de 10 g à placer dans des boîtes d'appâtage sécurisées sur les lieux de passage des rongeurs.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-BRD-21007	Seau de 5 kg	Unitaire	84 / Palette	 3 308082 001357

EGALIM

## EXORAT® STORM® ULTRA SECURE

Puissance, appétence & polyvalence associées dans un galet 25 ppm



- **COMPOSITION** : Flocoumafen (CAS 90035-08-8) 0,0025%
- **AMM** : FR-2019-0001 (Défendeur BASF France SAS)
- **DOSAGE** : **Rats** : Jusqu'à 75 g.  
**Souris** : 25 g.
- **CLASSEMENT** : Biocide - TP14

Support innovant qui combine l'appétence d'une pâte et la résistance d'un bloc. Doté de la substance active la plus puissante du marché. Elimine rats et souris dès la première ingestion, même ceux résistants aux anticoagulants. Galet applicable directement dans les terriers (aux abords des bâtiments).



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-ORD-03002	Seau de 5 kg	Unitaire	96 / Palette	 3 275970 033793



EGALIM

## ROBUST 25 CRÈME

Crème au Brodifacoum - 25 ppm



- **COMPOSITION** : Brodifacoum (CAS 56073-10-0) 0,0025%
- **AMM** : FR-2014-0143 (Défendeur Armosa Tech)
- **DOSAGE** : **Rats bruns/noirs** : usage intérieur, autour des bâtiments, zones ouvertes, décharge et déchetteries : 90-100 g espacés de 5 à 10 m.  
**Souris** : usage intérieur et autour des bâtiments: 20-30 g espacés de 2 à 5 m.
- **CLASSEMENT** : Biocide - TP14

Rodenticide à effet choc, à privilégier sur les colonies de rongeurs résistantes. Très appétant en situation de concurrence alimentaire, le format est idéal pour une application dans les endroits difficiles. Facile à appliquer. L'application est ainsi rapide précise et ne nécessite qu'une faible quantité de produit.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-BRD-28006	Cartouche de 150 g	24 / Carton	-	 3 308084 072089



## HARMONIX® MONITORING

Pâte prête à l'emploi de détection



Pré-Appât non toxique pour la détection anticipée de rongeurs. Produit non biocide, sans substance active sous forme de pâte certifié HACCP et exempt des 8 principaux allergènes alimentaires.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-PLA-20007	Sac de 4 kg	2 / Carton	160 / Palette	 3 700479 005748



**EGALIM**

## HARMONIX® RODENT PASTE

Pâte prête à l'emploi à base de cholécalciférol



- **COMPOSITION** : Cholécalciférol (CAS 67-97-0) 0,077%
- **AMM** : FR-2020-0048 (Détenteur 2022 Environmental Science FR SAS)
- **CLASSEMENT** : Biocide - TP14

Harmonix® Rodent Paste permet un contrôle rapide des infestations, et une réduction des consommations d'appâts et des dégâts occasionnés grâce à son effet coupe-faim. La formulation unique de la pâte présente une excellente appétence, même en cas de concurrence alimentaire. La formulation est identique à celle de l'Harmonix® Monitoring pour faciliter l'acceptation par les rongeurs.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-CCC-10004	Seau de 1,5 kg	4 / Carton	210 / Palette	 3 700479 006257

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-CCC-10001	Sac de 5 kg	2 / Carton	96 / Palette	 3 308080 001403

EGALIM

## RACUMIN® FOAM

Une mousse applicable dans les endroits difficiles d'accès



- **COMPOSITION** : Coumatétralyl (CAS 5836-29-3) 0,4062%
- **AMM** : FR-2015-0025 (Défendeur 2022 Environmental Science FR SAS)
- **CLASSEMENT** : Biocide - TP14

Racumin® Foam est une solution complémentaire aux appâts contre les rats et les souris. Applicable aux endroits difficiles d'accès. Principe d'action : le rongeur s'enduit de mousse lors de son passage au travers. Par réflexe d'auto-nettoyage, il lèche son pelage, consomme le produit et absorbe la dose létale. Particulièrement efficace en cas d'infestation de rats noirs.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-ORD-02005	Aérosol de 500 ml	6 / Carton	1428 / Palette	 3 700479 004628

EGALIM

## RACUMIN® EXPERT

Lutte contre les rats et les campagnols



- **COMPOSITION** : Coumatétralyl (CAS 5836-29-3) 0,0027%
- **AMM** : FR-2022-0041 (Défendeur 2022 Environmental Science FR SAS)
- **CLASSEMENT** : Biocide - TP14

Pâte à base de coumatétralyl. Nouvelle formulation haute appétence : mélange de céréales, sucres, huiles. Excellente appétence même en cas de concurrence alimentaire. Utilisable en zones ouvertes extérieures dont les terriers.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-ORD-02004	Sac de 5 kg	2 / Carton	48 / Palette	 3 700479 006226

EGALIM

## RODILON® TOP BLOC

Lutte contre les rats et souris



- **COMPOSITION** : Brodifacoum (CAS 56073-10-0) 0,0025%
- **AMM** : FR-2020-0051 (Défendeur Bábolna Bioenvironmental Centre Ltd)
- **DOSAGE** : **Rats** : 100 à 200 g espacés de 5 m.  
**Souris** : 20 à 40 g espacés de 5 m.
- **CLASSEMENT** : Biocide - TP14

En bloc brodifacoum, Rodilon® Top Bloc permet de rester efficace même dans des conditions difficiles, comme des environnements humides ou à forte chaleur. Blocs à placer dans des boîtes d'appâtage sécurisées sur les lieux de passage des rongeurs.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-BRD-20079	Seau de 5 kg	Unitaire	64 / Palette	 3 700479 006219

## PLACEDEX PÂTE

Pâte appât très appétente placebo



- **COMPOSITION** : Aucune matière active - Agent amérissant - Arôme alimentaire
- **DOSAGE** : **Rats** : 50-100 g tous les 5 à 10 m.  
**Souris** : 20-30 g tous les 2 à 5 m.

Appât en pâte, présentant une excellente appétence pour les rats et les souris. Permet de détecter les infestations de rongeurs, sans matière active.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-PLA-20003	Seau de 5 kg	Unitaire	84 / Palette	 3 308084 072454

## PLACEDEX BLOC

Bloc appât très appétent placebo



- **COMPOSITION** : Aucune matière active - Agent amérissant - Arôme alimentaire
- **DOSAGE** : **Rats** : 60 g tous les 10 à 15 m.  
**Souris** : 20 g tous les 2 à 5 m.

Appât en bloc extrudé, présentant une excellente appétence pour les rats et les souris. Permet de détecter les infestations de rongeurs, sans matière active.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RD-PLA-37002	Seau de 5 kg	Unitaire	84 / Palette	 3 308084 072478

## RÉPULSIF RONGEURS

Une barrière olfactive



- **COMPOSITION** : Extraits d'huile de Lavandin 1,44 % m/m (CAS 91722-69-9)
- **CLASSEMENT** : Biocide - TP19

Ce répulsif rongeur composé d'huile de lavandin permet de protéger par simple pulvérisation les éléments susceptibles d'être détériorés par les rongeurs. L'odeur dégagée dérange et éloigne ainsi les rongeurs.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
RE-ORE-08037	Aérosol de 300 ml	12 / Carton	1152 / Palette	 3 308084 072720

## NASSE À SOURIS



Nasse à souris galvanisée pour capturer les souris vivantes. Sans danger pour les animaux domestiques. 2 formats pour réaliser de la mono ou de la multi capture.

**Mono-Capture** : 12 x 5 x 5 cm.

**Multi-Capture** : 23 x 14 x 10 cm. La nasse Multi-Capture est dotée de 2 entrées.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PIE-02047	Nasse Mono-Capture	12 / Carton	-	 3 308086 200206

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PIE-02048	Nasse Multi-Capture	12 / Carton	-	 3 308086 200213

## NASSE À RAT



Nasse à rats galvanisée pour capturer les rats vivants. Sans danger pour les animaux domestiques. 2 formats pour réaliser de la mono ou de la multi capture.

**Mono-Capture** : 28 x 9 x 9 cm.

**Multi-Capture** : 40 x 23 x 18 cm. La nasse Multi-Capture est dotée de 2 entrées et permet de capturer jusqu'à 6 rats.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PIE-01100	Nasse Mono-Capture	6 / Carton	-	 3 308086 200121

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PIE-01099	Nasse Multi-Capture	2 / Carton	-	 3 308086 200114

## NASSE À FAUVE



Nasse à fauve galvanisée pour capturer tous types de fauves vivants. Existe en deux modèles.

**Large 1 entrée** : 60 x 23 x 25 cm. Pour capturer les rats, rats musqués, campagnols, lapins, belettes, écureuils et d'autres animaux de taille similaire.

**Extra-large 2 entrées** : 100 x 34 x 34 cm. Pour capturer les renards, chats errants, ragondins, grands rongeurs et autres.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PIE-13002	Nasse Large	Unitaire	35 / Palette	 3 308086 200329

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PIE-13004	Nasse Extra-large	Unitaire	15 / Palette	 3 308086 200343

## POSTE SOURIS ROTECH® NG

Appâtage sécurisé - 132 x 78 x 37 mm



Poste sécurisé en plastique dur avec tunnel double entrée.

Prévu pour être utilisé avec des blocs ou des pâtes.

Fourni avec deux clés pour 100.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PAP-02097	Poste d'appâtage	100 / Carton	5000 / Palette	 3 <sup>308083</sup> 010297
RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PIE-01114	Clé	Unitaire	-	 3 <sup>308080</sup> 001410



## POSTE RAT BULLET®

Appâtage sécurisé - 262 x 166 x 101 mm



Poste sécurisé en plastique très solide muni d'une double entrée. Résistant aux chocs.

Dispose de pics de fixation pour les appâts blocs et pâtes ainsi que d'un compartiment pour les céréales.

Livré avec une clé par carton

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PAP-01336	Poste d'appâtage	10 / Carton	490 / Palette	 3 <sup>308083</sup> 010273
RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PAP-01364	Poste d'appâtage	10 / Carton	490 / Palette	 3 <sup>308080</sup> 001182



## ROTECH® RASCAL POLYVALENT

Poste polyvalent - 280 x 190 x 120 mm



Poste sécurisé double entrée résistant aux chocs avec couvercle verrouillable. Convient pour la mise en place d'une tapette à rat. Permet la disposition d'appâts dans des bacs amovibles ou sur barre de fixation.

Livré avec une clé par carton. 1 poste, 4 possibilités : Monitoring / Capture (avec tapette) / Pose plaque de glu / Elimination toxique. Utilisable avec le Ratdar.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PAP-01365	Poste d'appâtage	10 / Carton	350 / Palette	 3 <sup>308080</sup> 001205
RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PAP-01366	Poste d'appâtage	10 / Carton	350 / Palette	 3 <sup>308080</sup> 001427



## SECURI'BOITE PRO

Poste rat polyvalent



Poste de grande capacité, adapté à tous les appâts grâce à ses 5 broches métalliques et ses 2 bacs dédiés aux appâts sous forme de grains. De plus, ceux-ci étant entièrement amovibles, il est possible de les retirer afin d'y placer des pièges ou plaques de glu.

Cette boîte intègre un support de fixation murale.



**JUSQU'À  
EPUISEMENT  
DES STOCKS**

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PAP-01392	Poste d'appâtage	12 / Carton	240 / Palette	 3 275979 990615

## POSTE RAT CORAL®

Appâtage sécurisé - 230 x 125 x 75 mm



Se glisse sous et entre les palettes EURO.

Tiges d'attraits en inox pour insérer des blocs raticides.

PVC dur et robuste ne craint pas les intempéries.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PAP-01007	Poste d'appâtage	30 / Carton	1080 / Palette	 3 308083 010037

## POSTE RAT TUNNEL

Appâtage sécurisé - 340 x 100 x 92 mm



Poste à rat compact et sécurisé qui s'adapte à toutes les situations.

Contient 2 tiges pour fixer les appâts au centre du tunnel.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PAP-01049	Tunnel	24 / Carton	384 / Palette	 3 308083 010204

## TAPETTES RATPTOR

Tapettes à rats et souris



Robuste et réutilisable les pièges Ratptor tuent les rats et les souris instantanément. Utilisable dans un environnement humide. Pourvu d'un système de sécurité pour charger l'appât.

**Tapette rat** : 14 x 7.7 x 9.5 cm.

**Tapette souris** : 10 x 4.5 x 5.5 cm.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PIE-01164	Tapette rat	24 / Carton	-	 3 <sup>308089</sup> 200661
RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PIE-01165	Tapette souris	48 / Carton	-	 3 <sup>308089</sup> 200678



## ROTECH® SNAP



Le piège professionnel contre les rats et souris. Facile à appâter. Facile d'utilisation et fiable.

**Existe en deux formats** : 140 x 75 mm pour les rats 115 x 45 mm pour les souris

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PIE-01014	Tapette rat	40 / Carton	-	 3 <sup>308080</sup> 001434
RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PAP-02059	Tapette souris	100 / Carton	-	 3 <sup>308080</sup> 001762



## POSTE À TAPETTE



Poste sécurisé en plastique dur très solide muni d'une double entrée et d'une tapette intégrée. Résistant aux chocs. Dispose de fixation pour les appâts blocs et pâtes ainsi que d'un compartiment pour les céréales.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PIE-01079	Poste à rat avec tapette intégrée	10 / Carton	490 / Palette	 3 <sup>308086</sup> 200152
RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PIE-01080	Poste à souris avec tapette intégrée	20 / Carton	1920 / Palette	 3 <sup>308086</sup> 200237



## PLAQUE GLU «BOOK TRAP»

Plaque engluée - 330 x 215 x 3 mm



Plaque de glu inodore, à large surface de capture, pour souris et jeunes rats.

Conçue sur la base d'un support cartonné renforcé, cette plaque collante peut être utilisée de façon modulable.

La glu est souple et ne durcit pas afin de garantir une longue efficacité.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PIE-01162	Carton de 100 plaques	Unitaire	350 / Palette	 3 308080 001441

## CÂBLE DE FIXATION UNIVERSEL



Câble souple en inox gainé destiné à la fixation de tous types de postes d'appâtage.

Le « Pad » double-face tient fortement sur tous types de supports. La longueur du dispositif (60 cm) permet de fixer le poste tout en le laissant amovible pour le nettoyage.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PIE-01061	Sachet de 10	20 / Carton	-	 3 308080 001335

## ETIQUETTES STANDARDS

Suivi réglementaire facilité



Étiquettes réglementaires pour la signalisation des postes d'appâtage. Impression couleur sur support verni, adhésif permanent pour une meilleure résistance sur les chantiers. Les étiquettes garantissent une lisibilité maximale avec le respect des normes de signalisation.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
PA-LAB-01004	95 x 100 mm (Mural) X 100 unités	Unitaire	-	 3 308080 001458

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
PA-LAB-01005	35 x 75 mm (Poste souris) X 100 unités	Unitaire	-	 3 308080 001465

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
PA-LAB-01007	50 x 110 mm (Poste Rat) - Paquet de 500	Unitaire	-	 3 308089 200685



## CAMRO-SAFETRAP

Piège automatique anti-rat



Le piège anti-rats et souris Camro tue automatiquement jusqu'à 24 rongeurs, successivement sans devoir changer la cartouche de CO<sub>2</sub> entre chaque percussion. Un appât non-toxique est utilisé pour attirer les rongeurs dans le tunnel de frappe. Ce piège tue sans faire souffrir.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PIE-01122	Camro Safetrap Automatic	Unitaire	-	 3 308080 001120
EQ-PIE-01123	Piège Camro + Safebox	54 / Palette	-	 3 308080 001137
EQ-PIE-01124	Clé	Unitaire	-	 3 308080 001144
EQ-PUL-02043	10 Cartouches de CO <sub>2</sub>	10 / Carton	-	 3 308080 001151



## RATDAR UNIVERSEL

La solution à l'interdiction de l'appâtage permanent



Le Ratdar Universel est une solution connectée permettant le monitoring de la présence de rongeur et le contrôle d'appâts placébos ou toxiques. S'utilise avec une application mobile ou une interface web. Fonctionne avec 2 piles AA pour une durée d'un à deux ans en fonction du nombre de détection.

Compatible avec le Rotech Rascal Polyvalent (EQ-PAP-01365)

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PIE-12015	Ratdar	Unitaire	792 / Palette	 3 308080 001267



## MODULE VOIES PUBLIQUES

Sécurise les collectivités



Le Module Voies Publiques est un poste d'appâtage permettant de sécuriser le Ratdar Universel. Il permet de contrôler les rats et souris provenant des sous-sols des villes. Il peut se fixer sur un poteau de 76 cm de diamètre ou directement au sol. Sa robustesse garantit une excellente résistance aux chocs. S'utilise de façon connectée avec le Ratdar ou seul avec la tige de fixation.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-PIE-12017	Module voies publiques	Unitaire	-	 3 308080 001472



# PROTECTION DES CÉRÉALES



TRAITEMENT DES LOCAUX  
& DES GRAINS  
DÉTECTION & MONITORING  
LUTTE CONTRE LES MITES  
ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT  
EPI



[www.amosa.eu](http://www.amosa.eu)  
AGRO-INDUSTRY

**ARMOSA**  
keeping nature at its best

EGALIM

## ACTELIC® SMOKE GENERATOR

Fumigène pour la désinsectisation des locaux vides



- **COMPOSITION** : Pirimiphos-méthyl 225 g/kg
- **AMM** : 2170711 (Détenteur Newpharm S.R.L.)
- **DOSAGE** : 1 fumigène pour 570 m<sup>3</sup>
- **CLASSEMENT** : Phyto - Insecticide

Actelic® Smoke Generator agit par contact, ingestion et inhalation, sur tous les stades circulants des insectes (ex. charançon, silvain, capucin, mite, teigne). Sa formulation unique, à effet choc, permet la désinsectisation totale des bâtiments et matériels, y compris des lieux difficiles d'accès (recoins, fissures, circuits de ventilation, charpente) grâce à la propagation de la fumée.

Voir en fin de catalogue pour plus de renseignements concernant l'AMM

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
IN-PIR-02001	Fumigène de 90 g	10 / Carton	2420 / Palette	



EGALIM

## DELTA GRAIN® CE 25 PB

Deltaméthrine et PBO, une association gagnante



- **COMPOSITION** : Deltaméthrine 25 g/L - Piperonyl butoxide 225 g/L
- **AMM** : 8700196 (Détenteur 2022 Environmental Science FR SAS)
- **DOSAGE** : **Locaux** : de 20 à 60 ml pour 50 à 100 m<sup>2</sup>  
**Grains** : 1 à 2 L pour 100 T
- **CLASSEMENT** : Phyto - Insecticide

Insecticide concentré diluable dans l'eau pour le traitement des céréales et des surfaces des locaux de stockage. Deltagrain® CE 25 PB agit par contact et ingestion. Son action est rapide et irréversible sur le système nerveux des insectes. Il offre douze mois de protection contre les insectes des denrées stockées.

Voir en fin de catalogue pour plus de renseignements concernant l'AMM

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
IN-DEL-21003	Bidon de 1 L	12 / Carton	720 / Palette	

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
IN-DEL-21004	Bidon de 5 L	4 / Carton	160 / Palette	



EGALIM

## NEBULOUS TURBO

Insecticide concentré à base de pyrèthre végétal



- **COMPOSITION** : *Chrysanthemum cinerariaefolium* ext. 60 g/L (CAS 89997-63-7) - Synergisant végétal
- **DOSAGE** : **Nébulisation** : 1 L dans 2,5 L pour 5000 m<sup>3</sup>  
**Pulvérisation** : 1 L dans 50 L pour 1000 m<sup>2</sup>
- **CLASSEMENT** : Biocide - TP18

Le Nébulous Turbo est un insecticide concentré au pyrèthre végétal à utiliser dans le cadre de la désinsectisation des silos vides pendant les vides sanitaires. Formulation sans PBO. Action choc. Large spectre. Ne pas pulvériser en présence d'aliments non protégés et exclure toute contamination de denrées.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
IN-PYR-93005	Bidon de 1 L	8 / Carton	384 / Palette	 3 308085 040803



EGALIM

## SPATIAL ONE SHOT

Aérosol auto-vidant à base de pyrèthre synergisé



- **COMPOSITION** : *Chrysanthemum cinerariaefolium* ext. (CAS 89997-63-7) 0.125% - Butoxyde de pipéronyle (CAS 51-03-6) 1%
- **DOSAGE** : **Rampants** : 250 ml pour 250 m<sup>3</sup>  
**Volants** : 250 ml pour 500 m<sup>3</sup>
- **CLASSEMENT** : Biocide - TP18

Le Spatial est une formulation insecticide à base d'extrait de pyrèthre synergisé. Cette matière active garantit un effet de choc important sur un large spectre d'insectes. Idéal pour le traitement de petites cellules de stockage vides.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
IN-PYR-91008	Aérosol de 250 ml	12 / Carton	2016 / Palette	 3 308085 021109



# PROTECTION DES CÉRÉALES

## Insecticide de biocontrôle & Auxiliaire technologique



EGALIM

### TOPGRAIN™

Insecticide de biocontrôle pour la protection des céréales



- **COMPOSITION** : Spinosad 24 g/L (2,38 % p/p)
- **AMM** : 2190441 (Défendeur Corteva AgriScience FRANCE SAS)
- **DOSAGE** : 4 L pour 100 T via le circuit de distribution d'une pompe doseuse
- **CLASSEMENT** : Phyto - Insecticide

D'origine naturelle et dotée d'une formulation innovante, cette spécialité, à base de spinosad, offre un moyen de gestion des résistances, un haut niveau d'efficacité et une longue persistance d'action (jusqu'à 6 mois). TOPGRAIN™ agit par contact et ingestion. Homologué pour le traitement des céréales récoltées (blé, orge, maïs, avoine, triticale, seigle, sarrasin, millet, sorgho, riz).

Voir en fin de catalogue pour plus de renseignements concernant l'AMM

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
IN-OIN-15017	Bidon de 1 L	12 / Carton	480 / Palette	3 275970 034929
IN-OIN-15018	Bidon de 5 L	4 / Carton	128 / Palette	3 275970 034936
IN-OIN-15019	Bidon de 20 L	Unitaire	24 / Palette	3 275970 034943
IN-OIN-15020	Fût de 200 L	Unitaire	2 / Palette	3 275970 034950



### PROCrop™

L'auxiliaire technologique pour le stockage des grains



- **COMPOSITION** : > 90% de bicarbonate de sodium
- **DOSAGE** : Locaux : 20 g/m<sup>2</sup> Grains: 40 kg pour 100 T

PROCrop™ est un agent anti-agglomérant qui crée un enrobage minéral permettant d'empêcher mécaniquement que les impuretés constituent une source de nourriture disponible pour les insectes ravageurs. Favorise un écoulement libre des impuretés pour limiter leur agglomération et faciliter ainsi leur élimination. Augmente la limite inférieure d'explosivité des poussières.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
IN-BNA-01005	Seau de 10 kg	Unitaire	40 / Palette	3 275970 035865
IN-BNA-01010	Sac de 25 kg	Unitaire	40 / Palette	3 308080 000444



## SONDE STORGARD® WB

Surveillance renforcée



Permet un monitoring des insectes dans les céréales. Piège en plastique perforé résistant et durable, facile à insérer dans la masse de grains.

Peut être utilisé avec ou sans phéromones.

Le piège doit être vérifié une fois par semaine.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PIE-99023	Etui de 3 sondes	8 Etuis / Carton

## 3 WAY TRAP

Piège multi-espèces



Dispositif de monitoring pour coléoptères dans les grains stockés.

**Pour constituer un piège il vous faut :** une base plastique avec couvercle (EQ-PIE-99015) qui permet de recevoir la recharge attractive cartonnée (EQ-PIE-99016).

Les recharges sont composées d'une surface engluée, d'une phéromone multi-espèce et d'un attractif alimentaire.

L'attractif est efficace pendant 8 semaines.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	
EQ-PIE-99015	Carton de 10 Bases	10 / Carton	 3 308083 04 1338

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	
EQ-PIE-99016	Recharge de 2	10 / Carton	 3 308083 04 1345

## TAMIS À INSECTE



Pour le comptage des insectes nuisibles.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
EQ-OEQ-01028	Tamis à insecte	Unitaire

## TRICHOGRAMMES ANTI-MITES

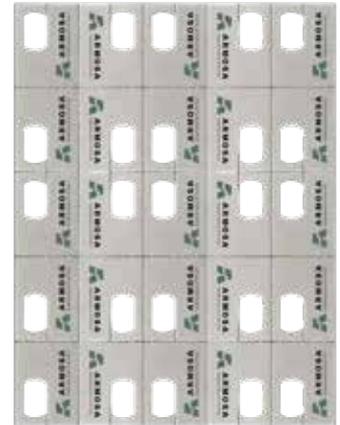
Solution curative de lutte naturelle contre les mites



■ **DOSAGE** : 1 à 2 diffuseur / 10 m<sup>2</sup> en fonction de l'infestation

Ces diffuseurs en carton sont munis d'un crochet pour disposition dans les locaux de production et les locaux de stockage alimentaire et vestimentaire. Les diffuseurs de trichogrammes doivent être appliqués toutes les 2 semaines pour une réduction de la population de mites de 70 % sur 3 ans.

Contient environ 6000 individus par diffuseur, efficace sur pyrale, teigne et mite.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	
PV-AUX-01013	Planche de 25 diffuseurs	25 planches / Carton	 3 <sup>1</sup> 308080 <sup>1</sup> 000772

## TWIST TIE

Confusion sexuelle contre mites dans l'industrie



■ **COMPOSITION** : Acétate de (Z,E)-tétradéca-9,12-diényle (CAS 30507-70-1) 99,5%

■ **AMM** : FR-2020-0028 (Détenant GEA S.R.L)

■ **DOSAGE** : Placer des morceaux de fil à 1,8 - 2 m de hauteur directement sur les chaînes de production. 1 m de fil protège 300 m<sup>3</sup>

■ **CLASSEMENT** : Biocide - TP19

Nouvelle approche technique dans la lutte contre les mites alimentaires. Les fils Twist Tie sont concentrés en phéromones sexuelles pour saturation du volume d'air.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	
AT-PHE-01059	Twist Tie Bleu (10 m)	Unitaire	 3 <sup>1</sup> 308083 <sup>1</sup> 041376

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	
AT-PHE-01060	Twist Tie Gris (10 m)	Unitaire	 3 <sup>1</sup> 308083 <sup>1</sup> 041383

## EASY TRAP RTU

Monitoring des insectes des grains stockés



■ **DOSAGE** : 1 piège tous les 10 à 15 m

Le piège Easy trap RTU est un dispositif collant pré-assemblé destiné au monitoring des insectes des grains stockés (*Ephestia/Plodia*). La surface engluée contient une capsule de phéromone : la glu ne sèche pas et la capsule diffuse l'attractif pendant 8 semaines.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	
EQ-PIE-04032	Etui de 3 pièges	10 Etuis / Carton	 3 <sup>1</sup> 308083 <sup>1</sup> 020142

## PIÈGE À TEIGNES & PYRALES



■ **DOSAGE** : 1 piège pour 80 m<sup>2</sup>

Dispositif doté d'une phéromone sexuelle et d'une bande collante pour la détection de *Plodia sp.* et d'*Ephestia sp.* Changement des phéromones tous les 3 mois.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	
EQ-PIE-09019	Piège + Kit de recharge	Unitaire	
EQ-PIE-09018	Piège entonnoir	50 / Carton	
EQ-PIE-09020	Kit de recharge : 4 capsules + 4 bandes collantes	Unitaire	
EQ-PIE-08032	25 Bandes collantes	Unitaire	
EQ-PIE-09021	Bliester de 4 Bandes collantes	Unitaire	
EQ-PID-01038	Bliester de 50 Bouchons rouges pour phéromones	Unitaire	
AT-PHE-01028	Bliester de 4 Phéromones	Unitaire	
AT-PHE-01050	Phéromone Bleue	Unitaire	
AT-PHE-01051	Phéromone Verte	Unitaire	
AT-PHE-01052	Phéromone Rouge	Unitaire	
AT-PHE-01053	Phéromone Jaune	Unitaire	



## GEO-PAD

Piège de détection mites alimentaires



■ **DOSAGE** : 1 piège pour 20 m<sup>2</sup>

Piège composé d'une base translucide en plastique dans laquelle une plaque de glu vient s'insérer pour former un dispositif efficace sur mites alimentaires. Les plaques de glu incluent une phéromone attractive et sont faciles à remplacer.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	
EQ-PIE-08025	10 Bases plastiques	Unitaire	
EQ-PIE-08026	10 Plaques	50 / Carton	



## MICRODOSEUR PROCrop™



Installation fiable et sécurisée pour le traitement des grains en organisme stockeur. Ce microdoseur permet l'application du PROCrop™ sur le grain à la dose de 40 kg / 100 T. L'application est possible sur une plage de débit de grains allant de 5 à 175 T/h. Le produit est réparti sur le grain par gravité au-dessus du transporteur, entre la fosse et l'élévateur.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	
EQ-MIC-01001	Microdoseur	Unitaire	 3 <sup>0</sup> 308080 <sup>0</sup> 001366

## POMPE DOSEUSE GRUNDFOS PORTABLE DDC-A PF à poser sur bidon de 20 L



Matériel portable à poser sur bidon de 20 L. Permet d'effectuer facilement une désinsectisation par nébulisation des grains, en pied d'élévateur, redlers et tapis roulants. Pompe Grundfos à écran digital pour un dosage plus précis.

La pompe délivre jusqu'à 9 L/h ou 15 L/h d'insecticide.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
EQ-POM-99010	Pompe portable DDC-A 9 L/h	Unitaire

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
EQ-POM-99004	Pompe portable DDC-A 15 L/h	Unitaire

## POMPE DOSEUSE GRUNDFOS EN COFFRET Pour bidon de 20 L ou fût de 200 L



Cet ensemble de dosage en coffret est une installation pratique et sécurisée pour le traitement insecticide des grains par nébulisation. Cette installation fixe peu encombrante est idéale pour les organismes stockeurs. Coffret en polyester IP65 avec porte vitrée, adapté aux ambiances corrosives. Certification CE. La pompe délivre 9, 15 ou 30 L/h d'insecticide.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
EQ-POM-99012	Pompe doseuse - Grundfos DDC-A - 9L/h - 7 bar	Unitaire

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
EQ-POM-99011	Pompe doseuse - Grundfos DDC-A - 15 L/h - 4 bar	Unitaire

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
EQ-POM-99016	Pompe doseuse - Grundfos DDA-AR - 30 L/h - 4 bar	Unitaire

## POUDREUSE DR5



Pulvé-poudreur à pression préalable conçu pour diffuser les poudres insecticides (capacité 3 kg). Appareil équipé de joints Viton, d'un tuyau PVC renforcé de 1,5 m et d'une poignée revolver avec aiguille de projection en laiton. Soupape de décompression intégrée. Equipé de la référence soupape de surpression EQ-PID-01286, l'appareil peut travailler jusqu'à 5 bars (sinon 3 bars).

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	
EQ-PUL-02037	Poudreuse DR5	Unitaire	 3 308080 001526
EQ-PID-01286	Soupape DR5 surpression 5 bars	Unitaire	 3 308080 001533
EQ-PID-01234	Tube de poudrage	Unitaire	 3 308080 001540
EQ-PUL-02039	Poignée revolver	Unitaire	 3 308080 001557
EQ-PID-01167	Pochette de joints	Unitaire	 3 308080 001564
EQ-PID-01168	Manchette joint du piston	Unitaire	 3 308080 001571
EQ-PUL-02041	Rallonge flexible de 54 cm	Unitaire	 3 308080 001588
EQ-PUL-02031	Rallonge télescopique 1 à 2 m	Unitaire	 3 308080 001595
EQ-PUL-02029	Raccord pour rallonge	Unitaire	 3 308080 001601
EQ-PUL-02119	Raccord rapide air pour rallonge	56 / Palette	 3 275970 034639



## ATOMISEUR STIHL SR450



Atomiseur à moteur thermique, portable sur dos pour traitement intérieur ou extérieur. Sa grande portée horizontale permet de traiter à plus de 14 mètres.

Peut aussi être utilisé comme souffleur.

**Poids à vide :** 13 kg.

**Réservoir produit :** 14 L.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	
EQ-NEB-02031	Atomiseur Stihl SR450	Unitaire	 3 308080 001618



## NÉBULISEUR AIROFOG



Nébuliseur électrique à froid pour la désinsectisation ou la désinfection des locaux. Produit un brouillard dense formé de gouttelettes d'un diamètre d'environ 50 microns. Les gouttelettes restent en suspension dans l'air de 5 à 15 min suivant température et hygrométrie.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-NEB-01001	Airofog 260 5L	4 / Carton	32 / Palette	 3 <sup>308084</sup> 021292
RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-NEB-01009	Joint de cuve Airofog	Unitaire	-	 3 <sup>308080</sup> 001625
RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-NEB-01008	Filtre à air Airofog	Unitaire	-	 3 <sup>308080</sup> 001632



## NÉBULISEUR À BATTERIE AIROSTAR



Nébuliseur à froid portable, idéal pour les applications intérieures et extérieures. Le microprocesseur est programmé pour assurer une vitesse constante de l'air afin d'obtenir une taille de gouttelettes homogène sur toute la durée de l'atomisation. La batterie enregistre le nombre de cycles de charge et le temps d'intervalle. Son faible niveau sonore assure un confort d'utilisation exceptionnel.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	
EQ-NEB-01033	Airostar	Unitaire	 3 <sup>308080</sup> 001649
RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	
EQ-NEB-01037	Batterie Airostar	Unitaire	 3 <sup>308080</sup> 001656
RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	
EQ-NEB-01040	Filtre à air Airostar	Unitaire	 3 <sup>308080</sup> 001663
RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	
EQ-NEB-01046	Kit trompe Airofog	Unitaire	 3 <sup>308080</sup> 001670

## PULVÉRISATEUR GLORIA PRO 5 L



Pulvérisateur en plastique haute qualité, d'une capacité de 5 L et d'une pression de service maximum de 3 bars. Cet appareil fourni avec flexible et lance laiton, est d'un excellent rapport qualité prix. La lance fournit un jet plat précis et continu.

Pulvérisateur équipé de joints FKM.

**En option :** rallonge télescopique en laiton (1 m / 2 m).

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	
EQ-PUL-01143	Pulvérisateur Gloria Pro 5 L	Unitaire	 3 308080 001687

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	
EQ-PUL-01091	Rallonge 1 ou 2 m	Unitaire	 3 308080 001694



## PEGASUS 15



Le pulvérisateur électrique d'une capacité de 15 L Pegasus 15, est parfait pour l'application d'insecticides, de fongicides et d'herbicides, grâce à ses trois vitesses de travail, unique sur le marché. Facile à utiliser et à maintenir, il agit toujours sous la même pression et délivre la même taille de gouttes, favorisant ainsi la qualité de l'application et du traitement.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	
EQ-PUL-01145	Pegasus 15	Unitaire	 8 435 128 210239



## PEGASUS 35



Ce pulvérisateur roulant d'une capacité de 35 L est idéal pour traiter de longues distances. La machine est dotée d'un système à 3 vitesses et d'une autonomie de 7 heures.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	
EQ-PUL-01146	Pegasus 35	Unitaire	 8 435 128 254066



## COMBINAISON ARMOSA TYPE 5.6



Combinaison jetable pour se protéger lors de manipulation, éclaboussures et pulvérisation de produits chimiques.

**Grammage** : 65 grammes.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	
EQ-MPR-01131	Combinaison taille unique XL	Unitaire	 3 308080 001700

## MASQUE PANORAMIQUE MILLA



Masque complet en néoprène utilisant des cartouches filtre vissables standard. Léger et confortable, il est pourvu d'un système anti-buée. Ecran large en polycarbonate avec un traitement anti-rayures à l'extérieur et un système de circulation d'air à l'intérieur, il offre une vision sans distorsion.

Compatible cartouche Dräger.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	
EQ-MPR-01117	Masque Milla	12 / Carton	 3 308080 001717
EQ-MPR-01116	Sac de transport Milla	12 / Carton	 3 308080 001724
EQ-MPR-01010	Dräger filtre A2B2P3 620ST - RD40 PANORAMA	5 / Carton	 4 026056 004492

## DEMI MASQUE EURMASK DIN



Demi-masque de taille universelle, adapté pour la protection biocide et phytosanitaire. Prévoir éventuellement une protection oculaire suivant le type de traitement effectué.

Compatible cartouche Milla.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	
EQ-MPR-01031	Demi-masque Eurmask	16 / Carton	 8 013739 735510
EQ-MPR-01032	Cartouche Milla Eurfiltre A2B2P3 R	60 / Carton	 8 013739 703014

## SURLUNETTES JETABLES



Surlunettes à branches avec champ visuel de 120°. Conforme à la norme EN166.

Ces surlunettes présentent de multiples qualités comme la protection complète : côté, dessus et face, la résistance aux impacts à températures extrêmes, la possibilité de port de lunettes correctives et le traitement anti-rayures.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	
EQ-MPR-01041	Surlunettes	10 / Carton	 3 6605 14 023864

## GANTS NITRILE VERT

Taille 9



Gants en nitrile conformes aux normes EN374/EN388 (résistance chimique et mécanique) pour insecticides et désinfectants.

Gants floqués offrant un confort supplémentaire pour l'utilisateur.

Taille 9.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	
EQ-MPR-01045	Blister de 12 Paires	288 Blisters / Carton	 3 508084 020004

## GANT NITRILE SUPER NITRO

Tailles L et XL



100 % caoutchouc nitrile butadiène.

Souple avec texture «en losange» pour une meilleure adhérence.

Non-poudrés.

Sans protéine de latex, recommandé aux personnes allergiques au latex.

Convient pour les aliments alcoolisés jusqu'à 10° et les aliments gras.



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-MPR-01231	Taille L - Boîte de 50	10 / Carton	800 / Palette	 3 508080 001731

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT	PALETTISATION	
EQ-MPR-01119	Taille XL - Boîte de 50	10 / Carton	800 / Palette	 3 508080 001748

**Nom homologué :**  
**FERREX**

N° d'AMM : 2180147



PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Nom homologué : FERREX

N° d'AMM : 2180147

Détenteur de l'AMM : FRUNOL DELICIA GMBH Hansastrasse 74 B 59425 UNNA Allemagne

Substance active : phosphate ferrique 25 g/kg

Distribué par ARMOSA SAS 209-217 Avenue de la République, Parc de la Croisée B1-B2 - 93800 Epinay sur Seine.

L'entreprise Armosa SAS est agréée sous le n° IF00065 : distributeur de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

Ce produit figure sur la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle (art. L.253-5 et L.253-7 du Code rural). Utilisable en agriculture biologique conformément au règlement européen en vigueur.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 - Tenir hors de portée des enfants. SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

**Nom homologué :**  
**ESTIUOIL**

N° d'AMM : 2170462

**DANGER**

PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Nom homologué : ESTIUOIL

N° d'AMM : 2170462

Détenteur de l'AMM : EXCLUSIVAS SARABIA SA A2 Km 441.6 Pol. Ind. Fondo de Litera 22520 FRAGA (HUESCA) Espagne.

Substance active : huile de paraffine 790 g/l (CAS 8042-47-5).

Distribué par ARMOSA SAS 209-217 Avenue de la République, Parc de la Croisée B1-B2

93800 Epinay sur Seine. L'entreprise Armosa SAS est agréée sous le n° IF00065 : distributeur de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

Ce produit figure sur la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle (art. L. 253-5 et L. 253-7 du Code rural). Utilisable en agriculture biologique conformément au règlement européen en vigueur.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P331 - NE PAS faire vomir. P405 - Garder sous clef. P501 - Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé. SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SPe 3 : Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. SPe 8 : Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et les périodes de production d'exsudats. Ne pas utiliser en présence d'abeilles.

**Nom homologué :  
CERTASOL**

N° d'AMM : 2110195



PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Nom homologué : CERTASOL

N° d'AMM : 2110195

Détenteur de l'AMM : FLÜGEL GMBH Eisdorfer Str. 21 37520 OSTERODE AM HARZ Allemagne

Substance active : farine de sang 998 g/kg (CAS 90989-74-5).

Distribué par ARMOSA SAS 209-217 Avenue de la République, Parc de la Croisée B1-B2 93800 Epinay sur Seine.

L'entreprise Armosa SAS est agréée sous le n° IF00065 : distributeur de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

Ce produit figure sur la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle (art. L. 253-5 et L. 253-7 du Code rural). Utilisable en agriculture biologique conformément au règlement européen en vigueur.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. Peut être dangereux pour les abeilles. Application possible durant la floraison et sur les zones de butinage selon les conditions fixées par l'arrêté du 20 novembre 2021 pour les usages caractérisés par « emploi possible ».

**Nom homologué :  
TRICO**

N° d'AMM : 2120057



PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Nom homologué : TRICO

N° d'AMM : 2120057

Détenteur de l'AMM : KWIZDA AGRO GmbH Dr, Karl Lueger-Ring 6, A -1010 WIEN Autriche

Substance active : graisse de mouton 64,6 g/kg.

Distribué par ARMOSA SAS 209-217 Avenue de la République, Parc de la Croisée B1-B2 - 93800 Epinay sur Seine.

L'entreprise Armosa SAS est agréée sous le n° IF00065 : distributeur de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

Ce produit figure sur la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle (art. L. 253-5 et L. 253-7 du Code rural). Utilisable en agriculture biologique conformément au règlement européen en vigueur.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

EUH208 - Contient mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande. EUH211 - Attention ! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 - Porter des gants de protection. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

**Nom homologué :**  
**ACTELIC SMOKE**  
**GENERATOR**

N° d'AMM : 2240047



PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Nom homologué : ACTELIC SMOKE GENERATOR

N° d'AMM : 2170711

Détenteur de l'AMM : NEWPHARM S.R.L., Via Tremarende 24B, 35010 SANTA GIUSTINA IN COLLE, Italie

Composition : 225g/kg pyrimiphos-méthyl

Distribué par ARMOSA SAS 209-217 Avenue de la République, Parc de la Croisée B1-B2 93800 Epinay sur Seine. L'entreprise Armosa SAS est agréée sous le n° IF00065 : distributeur de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

Contient : pirimiphos-méthyl (ISO); phosphorothioate de O-(2-diéthylamino-6-méthylpyrimidin-4-yle) et de O, O-diméthyle; chlorate de potassium; 4-méthylpentan-2-one isobutylméthylcétone H332 - Nocif par inhalation. H351 - Susceptible de provoquer le cancer. H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes. H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P308+P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Nom homologué :**  
**TOPGRAIN**

N° d'AMM : 2190441



PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Nom homologué : TOPGRAIN

N° d'AMM : 2190441

Détenteur de l'AMM : CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S., 1 bis avenue du 8 mai 1945, Immeuble Equinoxe II, 78280 GUYANCOURT, France

Composition : 24 g/l spinosad

Distribué par ARMOSA SAS 209-217 Avenue de la République, Parc de la Croisée B1-B2 93800 Epinay sur Seine. L'entreprise Armosa SAS est agréée sous le n° IF00065 : distributeur de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

Ce produit figure sur la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle (art. L. 253-5 et L. 253-7 du Code rural). Utilisable en agriculture biologique conformément au règlement européen en vigueur.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P391 - Recueillir le produit répandu. P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. EUH208 - Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

**Nom homologué :****RATRON GW**

N° d'AMM : 2170698



PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Nom homologué : RATRON GW

N° d'AMM : 2170698

Détenteur de l'AMM : FRUNOL DELICIA GMBH, Hansastrasse 74, 59425 UNNA, Allemagne

Composition : 25g/kg phosphure de zinc

Distribué par ARMOSA SAS 209-217 Avenue de la République, Parc de la Croisée B1-B2 93800 Epinay sur Seine. L'entreprise Armosa SAS est agréée sous le n° IF00065 : distributeur de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

H302 - Nocif en cas d'ingestion. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 - Porter des gants de protection. P301+P330 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. P311 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P391 - Recueillir le produit répandu. P404 - Stocker dans un récipient fermé. P411 - Stocker à une température ne dépassant pas 30°C. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. EUH032 - Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. SP 1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe 6 : Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu. SPe 5 : Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, le produit doit être entièrement incorporé dans le sol.

**Nom homologué :**  
**DELMUR TRAP DACUS**

N° d'AMM : 2240047



Nom homologué : DELMUR TRAP DACUS

N° d'AMM : 2240047

Détenteur de l'AMM : EXCLUSIVAS SARABIA SA A2 Km 441.6 Pol. Ind. Fondo de Litera 22520 FRAGA (HUESCA) Espagne

Substance active : deltaméthrine 15 mg/piège

Distribué par ARMOSA SAS 209-217 Avenue de la République, Parc de la Croisée B1-B2 93800 Epinay sur Seine. L'entreprise Armosa SAS est agréée sous le n° IF00065 : distributeur de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

Ce produit figure sur la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle (art. L.253-5 et L.253-7 du Code rural). Utilisable en agriculture biologique conformément au règlement européen en vigueur.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> internationale.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols. P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/des lunettes de protection/un écran facial. P391 - Recueillir le produit répandu. P501 - Éliminer le contenu et/ou le récipient conformément à la réglementation sur les déchets dangereux. SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Peut porter atteinte aux insectes pollinisateurs. Ne pas appliquer pendant la floraison. Peut porter atteinte à la faune auxiliaire. Éviter toute exposition inutile. Retirer les pièges au plus tard au moment de la récolte des fruits afin d'éviter toute exposition inutile des insectes pollinisateurs et autres arthropodes non-cibles. Pour protéger les abeilles et les arthropodes non-cibles. Ne pas appliquer si des insectes auxiliaires sont détectés dans la parcelle les jours précédant l'installation des pièges ou couvrir le dispositif d'une maille de 3 mm afin d'éviter le piégeage inutile d'insectes plus gros que l'espèce ciblée.





# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ARMOSA SAS 2025

Les présentes conditions générales de vente (les «Conditions Générales de Vente» ou les «CGV») constituent le socle de la négociation commerciale et sont transmises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande auprès d'ARMOSA SAS («nous», «nos» ou «notre»). Elles s'appliquent à toutes les ventes de produits de notre gamme, sauf accord préalable à la commande convenu par écrit entre les parties. En conséquence, toute commande par l'acheteur de nos produits implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente. Dans l'hypothèse où l'acheteur envisagerait d'apporter des modifications à ces Conditions Générales de Ventes, ou dans l'hypothèse où il souhaiterait voir appliquer des conditions générales d'achat, il devra transmettre ses conditions et porter à notre connaissance les dispositions qui seraient contraaires aux présentes. Seule une négociation et une acceptation écrite pourrait introduire une dérogation aux présentes Conditions Générales de Ventes. Nous nous réservons le droit de déroger à certaines clauses des présentes en fonction des négociations menées avec l'acheteur, par l'établissement de Conditions particulières de vente. L'absence de référence à l'une des provisions des Conditions Générales de Vente ne peut être interprétée comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

## I. COMMANDES

Les commandes qui nous sont adressées directement, ou par l'intermédiaire de nos agents ou de nos représentants, ne deviennent définitives qu'après acceptation expresse et par écrit par notre société et transmission d'un accusé de réception de commande. Le terme «commande» désigne tout ordre portant sur nos produits à nos tarifs, accompagné du paiement de l'acompte éventuellement prévu sur le bon de commande. Chaque commande doit être effectuée par écrit. Sauf convention particulière, le fait d'adresser une commande entraîne pour l'acheteur l'acceptation de nos Conditions Générales de Vente, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat, sauf dans la mesure prévue ci-dessus. Les commandes transmises sont irrévocables pour l'acheteur. Aucune modification de commande ne peut se faire sans notre acceptation discrétionnaire. En tout état de cause toute modification ou résolution de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle nous est parvenue par écrit avant l'expédition des produits et au plus tard 2 jours après réception par nous de la commande initiale, étant entendu que nous ne serons en aucun cas tenus d'accepter ladite résolution ou modification.

## II. LIVRAISON

Nos livraisons sont faites en fonction de nos disponibilités. Sauf convention expresse, nos délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. L'acheteur ne pourra se prévaloir d'un retard pour annuler la vente, refuser la marchandise ou réclamer une pénalité ou indemnité. Cependant, en cas de retard supérieur à 10 jours, et si ce retard n'est imputable ni à un cas de force majeure ni à une faute de l'acheteur, la résolution de la vente pourra être demandée par l'acheteur, qui récupérera alors l'acompte versé par lui, sans pouvoir nous réclamer d'autres dommages et intérêts.

Si l'acheteur, après mise en demeure, ne prend pas livraison de la marchandise, nous pourrions, sans préjudice de dommages et intérêts, exiger l'exécution du contrat ou considérer la vente comme résolue de plein droit, les acomptes nous restant acquis. En cas de livraisons successives, le défaut ou l'insuffisance d'une livraison est sans incidence sur les autres livraisons. Sauf conditions particulières, les livraisons sont franco à partir de 700 € hors TVA. Pour des commandes de valeur inférieure à 700 € hors TVA, une somme sera facturée afin de couvrir les frais administratifs et de transport. Cette somme, fonction du département de livraison et du poids de la commande, sera indiquée sur l'accusé de réception de commande.

## III. TRANSFERT DE LA PROPRIETE ET DES RISQUES

Les risques de la marchandise et notamment ceux inhérents à son transport sont transférés à l'acheteur dès la délivrance de cette marchandise (la «Délivrance»), qui a lieu :

- Soit au moment de son enlèvement à nos usines ou dépôts, pour toute commande convenue d'enlèvement ;
- Soit au moment du déchargement des produits par le transporteur à l'adresse de livraison du client ou, concernant les ventes à l'export, du transitaire du client, pour toute commande convenue à expédier, quelle que soit leur destination (France ou autres pays) et quelles que soient les modalités de la vente et du règlement du prix du transport.

Concernant les ventes à l'exportation qui se réfèrent aux incoterms, il sera fait application des règles d'incoterms en vigueur lors de la vente. L'incoterms sera mentionné sur l'accusé de réception de commande. Il appartient à l'acheteur de sauvegarder seul ses droits vis-à-vis du transporteur, en cas d'avarie des marchandises, en formulant ses réserves dans les délais et les formes fixés par les règles applicables en la matière.

Nous nous réservons, jusqu'au complet paiement du prix en principal et accessoires par l'acheteur, le droit de propriété sur les produits vendus, nous permettant de reprendre possession desdits produits notamment en cas de défaut de paiement et ce quelle qu'en soit la cause. Cette disposition est applicable en cas d'octroi de délai de paiement et nonobstant toute clause contraire, notamment toute clause insérée dans les conditions générales d'achat de l'acheteur, en application de l'alinéa second de l'article L. 624-16 du Code de commerce. Tout acompte versé par l'acheteur nous restera acquis sans préjudice de toutes autres actions que nous serons en droit d'intenter. En revanche, comme indiqué ci-dessus, le risque de perte et de détérioration sera transféré à l'acheteur dès la Délivrance des produits commandés. Par conséquent, l'acheteur devra régler le montant du prix de la marchandise en cas de disparition, par voie accidentelle ou non, ayant eu lieu après la Délivrance telle que définie ci-dessus et avant le transfert de propriété. De plus, l'acheteur s'engage à informer les tiers des droits de propriété du vendeur sur les produits.

Les marchandises encore en possession de l'acheteur seront conventionnellement présumées celles encore impayées. En conséquence, nous pourrions les revendiquer, les frais de retour restant à la charge de l'acheteur, sans préjudice de toute action en dommages et intérêts pour défaut de paiement du prix total ou partiel et de notre droit de résolution des ventes en cours.

## IV. RESPONSABILITES ET GARANTIES

En application du principe de responsabilité élargie du producteur (Code de l'environnement articles L541-10 à L541-10-17), la société ARMOSA pourvoit et contribue à la prévention et à la gestion des déchets issus des produits commercialisés. La société ARMOSA est enregistrée aux registres d'éco-organismes des filières Déchets diffus spécifiques (IDU : FR218258\_07ZTVB) et Emballage ménagers (IDU : FR213965\_01ZFGH).

### Garantie des produits hors appareils électriques.

Nous garantissons nos produits en ce qui concerne leur contenu, leur qualité et leur conformité à la commande, pour autant qu'ils soient vendus dans l'emballage d'origine fermé. La garantie contractuelle est valable pour une durée de 1 an à compter de la date de Délivrance. Comme nous ne contrôlons pas les facteurs externes lors de l'emploi de nos produits, tel que par exemple la concentration et la quantité utilisée, la méthode et les appareils d'application, les facteurs climatologiques et environnementaux, la nature de l'objet traité, nous ne pouvons pas nous porter garants quant à l'efficacité des traitements, ni être tenus responsables pour des dégâts éventuels quels qu'ils soient.

### Garantie des appareils électriques.

Tous nos appareils sont garantis pendant 2 ans à compter de la date d'envoi. La garantie couvre les pièces de rechange et la main d'œuvre et n'est valable que lorsque les défauts sont la suite d'un emploi normal. Toutes les réparations se font dans nos magasins, l'envoi des appareils défectueux étant à charge du client. Ne sont pas couverts par cette garantie, les tubes actiniques, joints et toute usure normale des parties mouvantes.

Les indications d'emploi inscrites sur les étiquettes, notices... sont établies d'après les résultats d'essais officiels et privés qui se sont montrés les plus constants dans la pratique. Elles ne constituent pas des règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées

aux cas particuliers de tout traitement, en raison de nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle, tels que nature du sol, variétés végétales et sensibilité particulière, état de la culture, conditions atmosphériques particulières, matériel et conditions d'applications, etc. Nous déclinons toute responsabilité, quant aux conséquences de cette adaptation, même à défaut de contre-indications. En outre, l'emploi de tout mélange non recommandé par nos soins, ou avec des produits n'étant pas de notre fabrication, reste sous l'entière responsabilité de l'utilisateur qui doit également s'assurer, en cas de traitements successifs, de la compatibilité entre eux des produits utilisés.

La société Armosa est titulaire d'un contrat Plan d'Assurance des Entreprises Responsabilités Civiles ayant pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue à l'égard des tiers du fait des activités de commerce de gros produits chimiques, distributeur de produits anti-nuisibles – produits phytosanitaires et arboriculture, fabrication en sous-traitance.

#### V. PAIEMENT

Une facture est établie pour chaque livraison et délivrée au moment de celle-ci. Toutes nos factures sont payables à quarante-cinq (45) jours fin de mois ou soixante (60) jours nets date de facture, sous les conditions commerciales prévues à la commande. Les conditions financières sont soumises à l'approbation de notre service financier. Nous nous réservons le droit de fixer une limite de crédit et de la réduire à tout moment en fonction de notre appréciation des risques encourus et des garanties offertes par l'acheteur.

Les marchandises sont fournies aux prix en vigueur au moment de la passation de la commande exprimées en euros et tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande pour la marchandise concernée ; tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix de la marchandise. Les prix sont donnés sans engagement de durée et peuvent être modifiés. Sauf convention particulière, les prix s'entendent nets, transport non compris, hors taxes sur la base des tarifs communiqués à l'acheteur. Des frais liés à la logistique, au stockage/déstockage, à la dépalettisation et/ou au déconditionnement sont imputables à certaines références en fonction de critères définis dans les tarifs communiqués à l'acheteur. Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge de l'acquéreur.

En cas de retard de paiement ou au vu des informations financières dont nous pouvons disposer sur le client, nous nous réservons le droit de suspendre la livraison des commandes en cours et/ou de refuser toute nouvelle commande ainsi que de reconsidérer éventuellement les conditions de paiement que nous aurions consenties, en exigeant des garanties et/ou des modalités de paiement telles que paiement comptant ou avant livraison.

En cas d'expéditions échelonnées de produits faisant l'objet d'une commande ou d'un marché, les factures correspondant à chaque livraison sont payables à leurs échéances respectives, sans attendre que la totalité des produits faisant l'objet de la commande ou du marché ait été livrée.

#### VI. PENALITES DE RETARD

De plein droit, les pénalités de retards sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire.

Le non-paiement d'une facture à l'échéance entraîne :

- L'exigibilité du paiement d'une indemnité forfaitaire de retard de quinze pourcents (15 %) sur les sommes échues,
- L'exigibilité du paiement de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€ due par facture impayée (article D. 441-5 du Code du commerce) ;
- La faculté de considérer la vente comme résolue et de suspendre les livraisons en cours, sans préjudice de l'application de la clause de réserve de propriété.

#### VII. RÉCLAMATIONS

L'absence de réserves lors de la réception de la marchandise par le client ou son représentant éteint toute réclamation relative aux défauts apparents et aux produits manquants. Si l'acheteur n'a pas procédé au contrôle de la qualité de la marchandise dans un délai de soixante-douze (72) heures à compter de la Délivrance ou si, l'ayant fait, il a utilisé ou cédé ladite marchandise, nous ne pourrions être responsables des dommages pouvant résulter de son utilisation. La réclamation formulée par l'acheteur ne suspend pas le paiement des produits concernés. Notre responsabilité ne pourra en aucun cas être mise en cause pour des faits survenus en cours de transport, et notamment destruction, avaries, perte ou vol.

Il appartient à l'acheteur de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou des produits manquants constatés. Aucun retour de produit ne pourra être effectué par l'acheteur sans notre accord préalable exprès et écrit.

Dans l'hypothèse où la marchandise serait utilisée pour un usage ou selon un procédé habituellement non admis pour des produits du même type ou pour un usage et selon des conditions que nous n'aurions pas expressément acceptées, ou pour un usage ne faisant pas l'objet d'une autorisation de mise sur le marché, aucune réclamation ne sera recevable.

Dès lors que l'acheteur nous aura adressé sa réclamation dans un délai inférieur à une semaine à compter de la Délivrance, nous nous obligeons à remplacer ou à rembourser, à notre convenance, toute marchandise que nous aurons reconnue non conforme ou atteinte d'un vice caché, à l'exclusion de tous dommages et intérêts et sans que l'acheteur ne puisse prétendre à la résolution de la commande le cas échéant.

#### VIII. FORCE MAJEURE

Constitueront des causes d'extinction ou de suspension de nos obligations sans recours de l'acheteur, les accidents affectant la production et le stockage de nos produits, l'arrêt total ou partiel de l'approvisionnement, la défaillance du transporteur, l'incendie, l'inondation, le bris de machines, la grève totale ou partielle, les décisions administratives, le fait de tiers, la guerre et tout événement extérieur qui serait de nature à retarder, à empêcher ou à rendre économiquement exorbitante l'exécution de nos engagements.

Dans tous les cas, nous vous préviendrons et ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour limiter la durée et les effets du cas fortuit, de la force majeure ou de la circonstance empêchant l'exécution de la prestation. En cas de prolongation de l'événement au-delà d'une période de trois mois, le contrat pourra être résilié de plein droit et sans indemnité, par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### IX. DROIT APPLICABLE ET COMPETENCE

Toute question relative aux présentes Conditions Générales de Vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française à l'exclusion de tout autre droit, et notamment à l'exclusion de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises.

Tout différend au sujet de l'application des présentes Conditions Générales de Vente et de leur interprétation, de leur exécution et des contrats de vente conclus avec l'acheteur ou du paiement du prix, sera porté devant le Tribunal de commerce de Avignon, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, du paiement et le mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.



## NOS EXPERTS

■ Mickaël CAMBON  
mickael.cambon@armosa.eu  
+33 (0) 6 07 53 57 98

■ Gilles DURAND  
gilles.durand@armosa.eu  
+ 33 (0) 6 08 61 65 14

■ Jean LEJET  
jean.lejet@armosa.eu  
+ 33 (0) 6 77 81 07 85

■ Secteur Nord  
+33 (0) 6 20 92 44 01

■ Jerry Dumortier  
jerry.dumortier@armosa.eu  
+33 (0)6 85 18 25 45

■ Philippe LE GUEN  
philippe.leguen@armosa.eu  
+33 (0) 6 34 07 73 68

ARMOSA SAS 209-217 Av de la République 93800 Epinay sur Seine Tél.: +33 (0)4 90 02 16 20 / info-fr@armosa.eu



[www.armosa.eu](http://www.armosa.eu)  
AGRO-INDUSTRY



**ARMOSA**  
keeping nature at its best